

## Chapitre 4

# La réglementation des marchés de produits dans les pays de l'OCDE, 1998-2003<sup>1</sup>

*Le présent document décrit l'évolution de la réglementation des marchés de produits dans les pays de l'OCDE entre 1998 et 2003. L'analyse se fonde sur des indicateurs synthétiques de la réglementation des marchés de produits qui permettent de voir dans quelle mesure les politiques favorisent ou entravent la concurrence. Les résultats donnent à penser que les obstacles réglementaires à la concurrence se sont atténués dans tous les pays de l'OCDE ces dernières années. La réglementation est aussi devenue plus homogène dans la zone OCDE, les pays à réglementation relativement restrictive s'étant, dans certains domaines, rapprochés de l'environnement réglementaire des pays relativement libéraux. Dans certains pays, les politiques visant les marchés de produits sont devenues plus uniformes entre les différents domaines de réglementation, encore que les pays à réglementation relativement restrictive se caractérisent généralement encore par une approche plus hétérogène de la concurrence. En général, les obstacles à la concurrence interne sont plus élevés dans les pays où les obstacles au commerce et à l'investissement extérieurs sont importants, et un large contrôle étatique et des obstacles généralisés à la concurrence sont associés à des procédures administratives pesantes et à des politiques qui nuisent à la capacité d'adaptation des marchés du travail. En dépit des progrès récents de la réforme des marchés de produits, il subsiste dans la quasi-totalité des pays un « noyau dur » de réglementations qui restreignent la concurrence.*

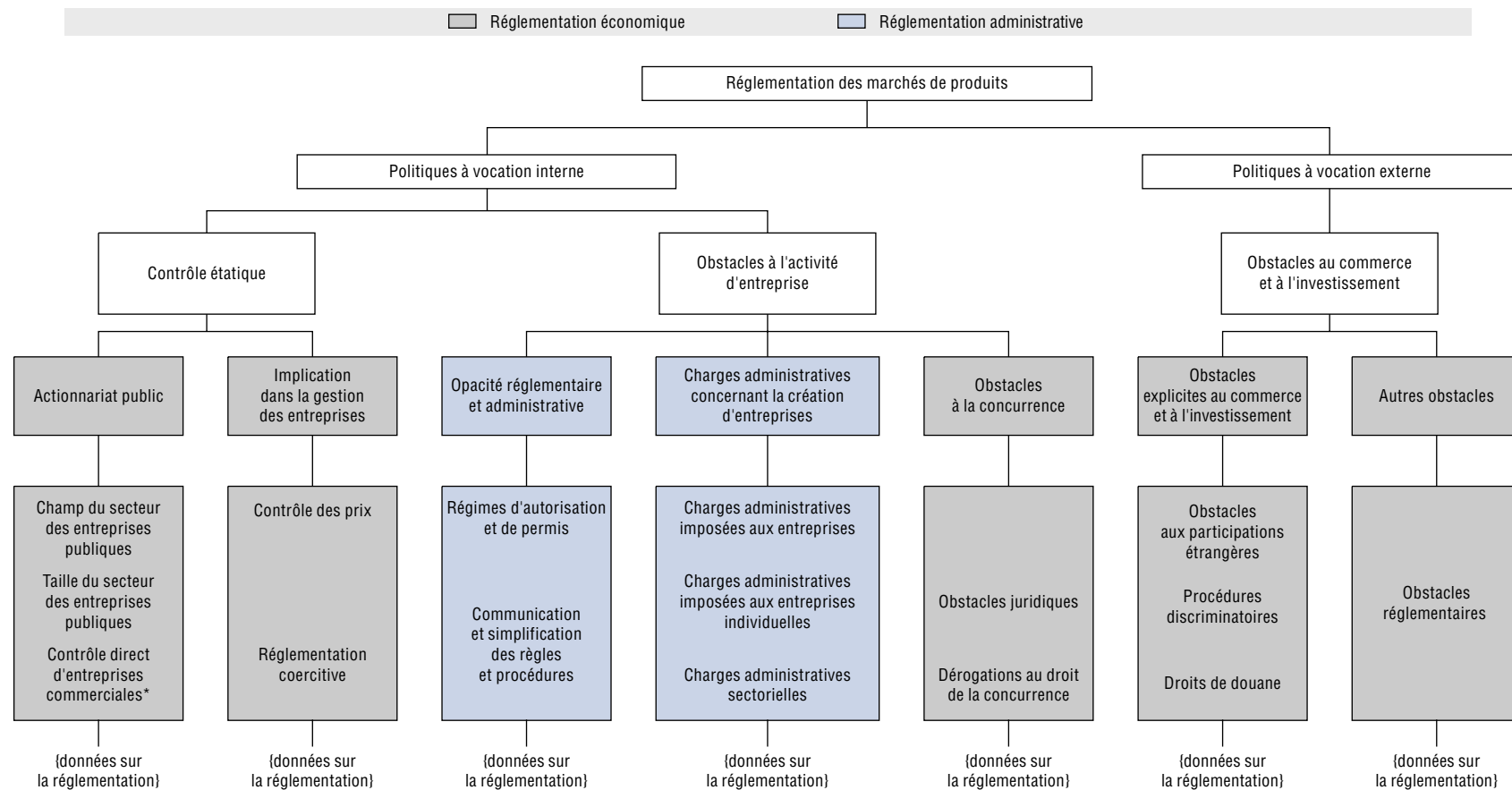
## Introduction

La réglementation est peut-être la forme la plus répandue d'intervention de l'État dans l'activité économique. Elle est indispensable au bon fonctionnement des économies de marché. Sur le passé récent, cependant, les décideurs ont cependant craint de plus en plus que la réglementation ne risque de devenir trop interventionniste et ne paralyse les mécanismes de marché au point de nuire à la bonne affectation des ressources et à l'efficacité de la production. C'est la raison pour laquelle la plupart des gouvernements des pays de l'OCDE se sont engagés dans un réexamen et une mise à jour de leur politique en matière de réglementation. Ce processus de réforme a été étroitement associé à un renforcement de la concurrence sur les marchés de produits. Il est apparu que les réglementations pro-concurrentielles exercent des effets positifs importants sur le PIB par habitant – indicateur de bien-être couramment utilisé. Par exemple, les réglementations qui favorisent la concurrence ont un impact favorable sur la productivité au niveau macroéconomique, sur l'emploi et sur l'investissement dans certains secteurs<sup>2</sup>.

Le chapitre décrit les évolutions de la réglementation des marchés de produits dans les pays de l'OCDE entre 1998 et la fin 2003. L'analyse est fondée sur les indicateurs relatifs à la réglementation des marchés de produits (RMP), élaborés en 1998 pour décrire les principales différences de politiques dans les pays de l'OCDE en ce qui concerne les marchés de produits. Les indicateurs sont construits dans l'optique selon laquelle les réglementations sont susceptibles de restreindre la concurrence dans les domaines des marchés de produits où la technologie et les conditions commerciales rendent la concurrence viable. Les réponses à un questionnaire adressé aux gouvernements des pays de l'OCDE ont constitué la principale source d'informations utilisée pour construire les indicateurs<sup>3</sup>.

La structure du système d'indicateurs est représentée au graphique 4.1. Elle a la forme d'une pyramide à la base de laquelle se trouvent 16 indicateurs élémentaires et dont le sommet est représenté par un indicateur synthétique de la réglementation sur les marchés de produits. Les indicateurs élémentaires reflètent les particularités du régime réglementaire et recouvrent les aspects les plus importants des pratiques réglementaires en général ainsi que certaines caractéristiques des politiques réglementaires mises en œuvre dans certaines branches (commerce de détail, transport aérien et ferroviaire de passagers, transport ferroviaire et routier de marchandises et télécommunications, notamment). À mesure que l'on s'élève dans la pyramide, le domaine réglementaire couvert par chaque indicateur prend un caractère plus général. Chaque indicateur intermédiaire est une moyenne pondérée des indicateurs élémentaires qu'il recouvre. Au sommet de la structure, l'indicateur synthétique de la réglementation des marchés de produits résume des principales caractéristiques du cadre réglementaire de chaque pays en la matière. Aux niveaux intermédiaires, les indicateurs résument des informations concernant de larges domaines de réglementation et diverses catégories d'interventions (encadré 4.1)<sup>4</sup>.

Graphique 4.1. Le système d'indicateurs de RMP



\* Deux indicateurs de la version 1998 des indicateurs de RMP (« Droits de vote spéciaux » et « Contrôle des entreprises publiques par les organes législatifs ») ont été combinés pour obtenir cet indicateur.

#### Encadré 4.1. **La base de données de l'OCDE sur la réglementation et les indicateurs de RMP**

La plupart des informations résumées dans les indicateurs de RMP ont été recueillies au moyen d'un questionnaire adressé aux pays de l'OCDE. Le questionnaire de 2003 a permis de rassembler 805 données ponctuelles pour chaque pays sur les politiques réglementaires générales et sectorielles, ainsi que sur certains aspects de la structure des branches. Comme il a été diffusé en octobre 2003, les données rassemblées reflètent les réglementations en vigueur à la fin de 2003.

Une fois collectées, les réponses au questionnaire de 2003 ont été systématiquement vérifiées pour chaque pays et pour l'ensemble des pays et comparées aux réponses données par les pays au questionnaire de 1998. Ce processus a permis d'identifier un certain nombre de données potentiellement erronées pour ces deux dates. Dans la plupart des cas, les incohérences potentielles ont été portées à l'attention des répondants au sein des administrations nationales pour vérification. Cette opération a souvent nécessité plusieurs contacts successifs. Les données révisées ont ensuite été examinées très attentivement par des économistes de l'OCDE et par d'autres spécialistes de l'Organisation.

À la fin de ce processus, le taux de réponse au questionnaire a atteint environ 92 %. En ce qui concerne le sous-ensemble de données utilisées directement dans les indicateurs de RMP, le taux de réponse moyen a été à peu près aussi élevé. Dans quelques cas, les données de 1998 ont permis de combler des lacunes, si bien qu'en moyenne, près de 97 % des données rassemblées au moyen du questionnaire ont été utilisées dans les indicateurs. Pour un certain nombre de pays, 100 % des données nécessaires pour construire les indicateurs étaient disponibles en 2003.

En plus des réponses au questionnaire, les indicateurs de RMP utilisent une petite proportion (environ 7 %) de données provenant d'autres sources. Ces données sont tirées de publications de l'OCDE ou d'autres sources comme l'Organisation mondiale du commerce (droits de douane moyens) et le Privatisation Barometer de la Fondazione Eni Enrico Mattei (produit des privatisations – [www.privatizationbarometer.net](http://www.privatizationbarometer.net)).

Pour calculer les indicateurs élémentaires de RMP, les données concernant la réglementation sont quantifiées et normalisées de manière à s'inscrire sur une échelle de zéro à six reflétant un degré de restriction croissante des dispositions réglementaires à l'égard de la concurrence. Les données sont ensuite regroupées sous la forme d'indicateurs élémentaires, des coefficients de pondération subjectifs étant assignés aux diverses dispositions réglementaires. À mesure que l'on s'élève dans la pyramide, le domaine réglementaire couvert par les indicateurs s'élargit. Chaque indicateur de niveau supérieur est une moyenne pondérée des indicateurs élémentaires qui le composent. Le groupe d'indicateurs élémentaires attribué à chacun des indicateurs du niveau supérieur, de même que les coefficients de pondération utilisés pour le calcul des moyennes, sont déterminés suivant des principes statistiques.

Dans le système RMP, les réglementations économiques et administratives sont réparties en deux principales catégories – politiques à vocation interne et politiques à vocation externe – suivant qu'elles visent des opérateurs nationaux ou étrangers. À leur tour, les politiques à vocation interne sont subdivisées en mesures destinées à établir diverses formes de contrôle étatique des activités économiques et en dispositions aboutissant à des obstacles à l'activité d'entreprise, tandis que les politiques à vocation externe distinguent les obstacles explicites au commerce et à l'investissement (droits de douane ou restrictions touchant les participations étrangères, par exemple) des autres obstacles aux échanges internationaux (obstacles réglementaires, par exemple). Le contrôle étatique peut s'exercer par le biais de la propriété publique d'entreprises commerciales (taille et champ du secteur des entreprises publiques) et de l'intervention de l'État dans le fonctionnement des entreprises privées (contrôle des prix). Les obstacles à l'activité d'entreprise prennent la forme d'obstacles à la concurrence (limitation légale du nombre de concurrents), de charges administratives (charges pesant sur la création d'entreprises) et de règles administratives opaques (complexité des régimes d'autorisation et de permis).

Il convient de noter que les indicateurs de RMP reflètent surtout les mesures expressément prises par les autorités et ne rendent compte que de la réglementation officielle. Les pratiques réglementaires « informelles », comme les directives administratives ou les mesures d'autodiscipline prises par des associations professionnelles, ne sont reflétées que de façon très limitée dans le système d'indicateurs de RMP. De même, les modalités d'application de la réglementation par les autorités, qui peuvent avoir une incidence considérable sur la concurrence dans un marché donné, ne sont prises en compte que de façon relativement limitée dans le système d'indicateurs de RMP.

### Progrès de la réforme réglementaire, 1998-2003

On utilisera ici les indicateurs de RMP mis à jour pour illustrer les progrès accomplis par les pays de l'OCDE dans la voie de la réforme de la réglementation. Cette partie commence par un bref aperçu des valeurs des indicateurs pour les pays de l'OCDE en 1998 et décrit ensuite les tendances générales de la politique en matière de réglementation entre 1998 et 2003, avant de présenter une analyse des systèmes de réglementation dans les pays de l'OCDE en 2003.

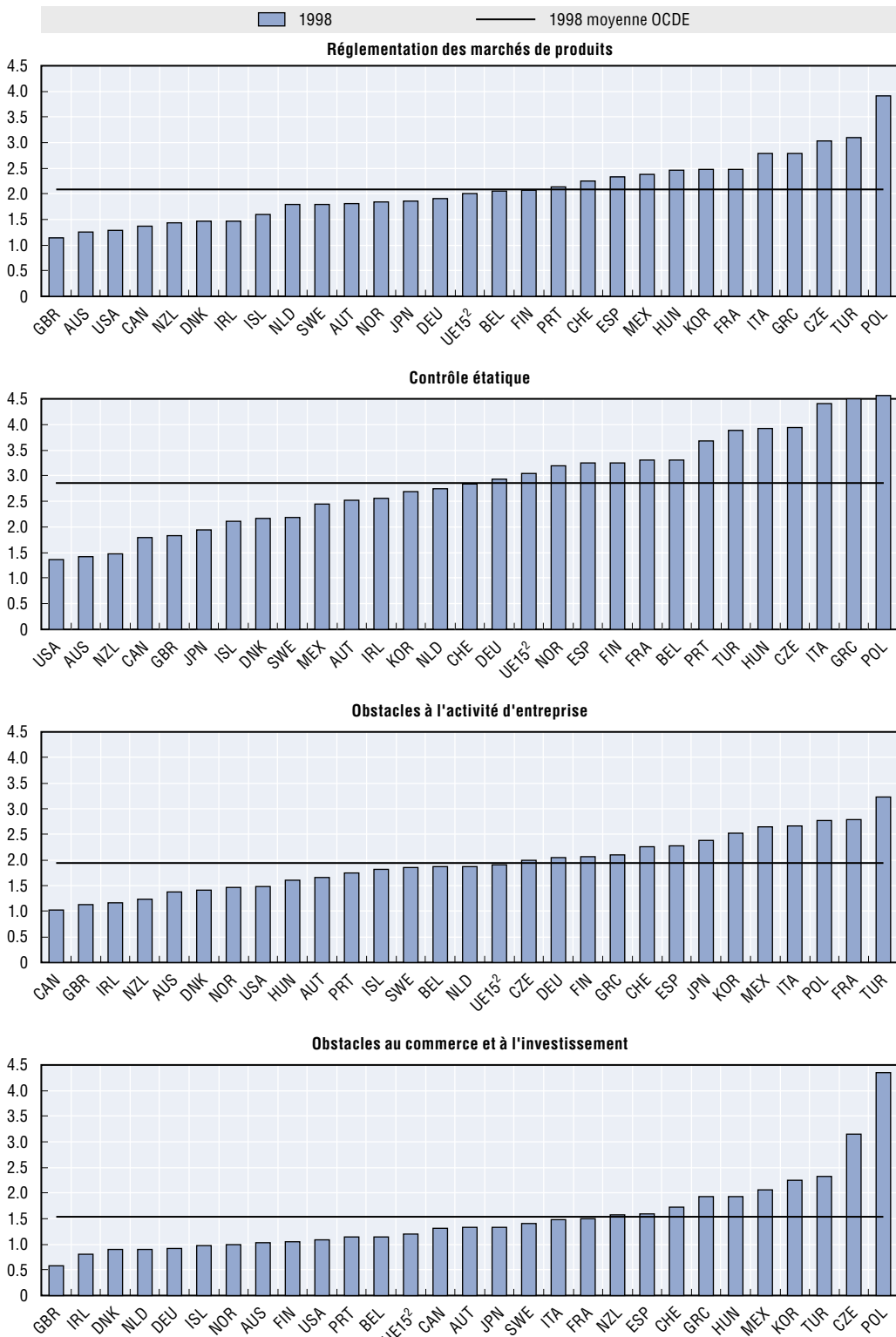
#### Réexamen des indicateurs de 1998

Le graphique 4.2 présente les indicateurs de la RMP dans les pays de l'OCDE en 1998, ainsi que les trois sous-indicateurs mesurant respectivement le contrôle étatique, les obstacles à l'activité d'entreprise et les obstacles au commerce et à l'investissement extérieurs<sup>5</sup>. Le graphique met en évidence un certain nombre d'observations générales témoignant de différences importantes dans la réglementation des marchés de produits entre les pays. Le Royaume-Uni, l'Australie, les États-Unis, le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Danemark et l'Irlande sont les pays qui semblaient avoir en 1998 les environnements réglementaires globalement les moins restrictifs. À l'intérieur de ce groupe, le Royaume-Uni était jugé relativement libéral dans les trois grands domaines se situant au deuxième niveau de la pyramide. En revanche, l'Australie, les États-Unis, le Canada et, surtout, la Nouvelle-Zélande semblent avoir eu une approche plus restrictive en matière de commerce et d'investissement étranger que sur un plan plus national, à savoir le contrôle étatique et les obstacles à l'activité d'entreprise. Inversement, l'Irlande et le Danemark ont été jugés très ouverts au commerce et à l'investissement en 1998, mais plus restrictifs sur le plan du contrôle étatique.

À l'autre extrémité, les environnements réglementaires de la Pologne, de la Turquie, de la République tchèque, de la Grèce et de l'Italie étaient les moins propices de la zone OCDE à la concurrence sur les marchés de produits en 1998. Dans tous ces pays, la réglementation des marchés de produits se caractérisait par un degré relativement élevé de contrôle étatique et les obstacles à l'activité d'entreprise étaient également importants en Turquie, en Pologne et en Italie. La Pologne, la République tchèque et, dans une moindre mesure, la Turquie se caractérisaient aussi par des obstacles particulièrement restrictifs au commerce et à l'investissement étranger par comparaison avec les autres pays de l'OCDE.

Pour évaluer le niveau de significativité statistique des différences estimées dans la réglementation des marchés de produits, le graphique 4.3 indique les intervalles de confiance au seuil de 90 % des indicateurs de RMP de 1998, calculés à l'aide d'une méthode à « coefficients de pondération aléatoires » (encadré 4.2). Pour un certain nombre de pays,

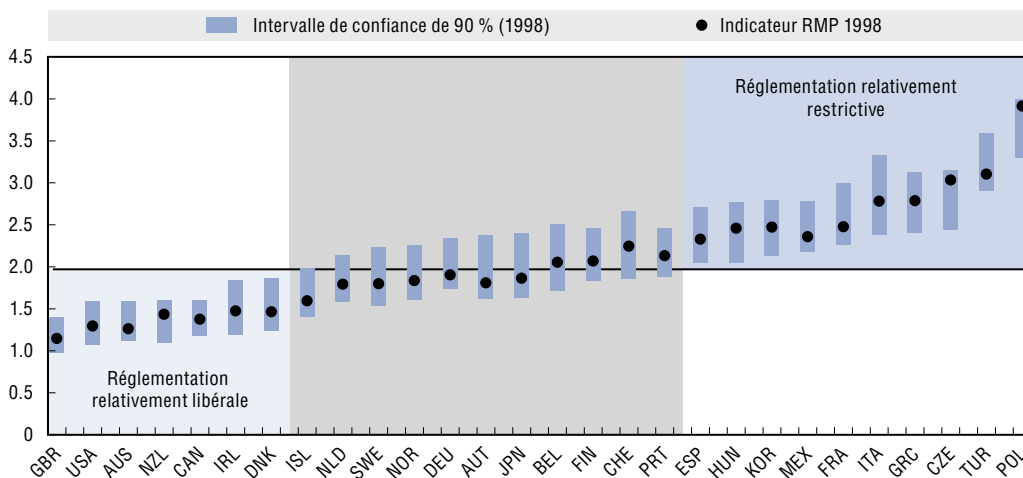
Graphique 4.2. La situation en 1998<sup>1</sup>



1. Les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation de la concurrence la moins restrictive à la plus restrictive.  
 2. UE15 (moyenne simple).

Graphique 4.3. Intervalles de confiance des indicateurs de RMP, 1998<sup>1,2</sup>

Au seuil de 90 %



1. Les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation de la concurrence la moins restrictive à la plus restrictive.
2. Les intervalles de confiance sont calculés en appliquant des coefficients de pondération stochastiques aux indicateurs élémentaires afin d'obtenir une distribution des indicateurs synthétiques de RMP pour chaque pays. Les intervalles de confiance au seuil de 90 % sont calculés à partir de cette distribution. Les valeurs des indicateurs pour les pays ayant une réglementation « relativement libérale » ou « relativement restrictive » sont significativement différentes au seuil de 90 %.

#### Encadré 4.2. La méthode des coefficients de pondération aléatoires

À partir des 16 indicateurs élémentaires, cette méthode utilise 10 000 séries de coefficients de pondération engendrés de façon aléatoire pour calculer 10 000 indicateurs synthétiques pour chaque pays\*. Les coefficients de pondération aléatoires sont tirés d'une distribution uniforme entre 0 et 1, puis normalisés de manière à ce que leur somme soit égale à 1. Cela équivaut à poser l'hypothèse d'une incertitude complète quant à la valeur la plus appropriée de chacun des coefficients de pondération utilisés pour construire les indicateurs de RMP. En conséquence, la distribution des indicateurs qui en résulte pour chaque pays reflète la gamme de valeurs possibles, en l'absence d'informations préalables sur la valeur la plus appropriée pour chacun des coefficients. Les intervalles de confiance et la probabilité qu'un pays se situe à un rang donné sont calculés à partir de ces distributions.

Les intervalles de confiance sont centrés sur la valeur médiane des 10 000 valeurs obtenues pour chaque pays. Étant donné que les coefficients de pondération sont tirés d'une distribution uniforme entre 0 et 1, les valeurs médianes des indicateurs sont asymptotiquement équivalentes à des indicateurs calculés au moyen de coefficients de pondération égaux pour chacun des 16 indicateurs élémentaires. Ceux-ci sont différents des indicateurs de RMP, étant donné que les coefficients de pondération du système RMP ne sont pas égaux. Dans tous les cas, cependant, les valeurs des indicateurs de RMP se situent à l'intérieur des intervalles de confiance.

\* La sensibilité des indicateurs aux variations des coefficients de pondération subjectifs utilisés pour construire les indicateurs élémentaires n'a pas été testée.

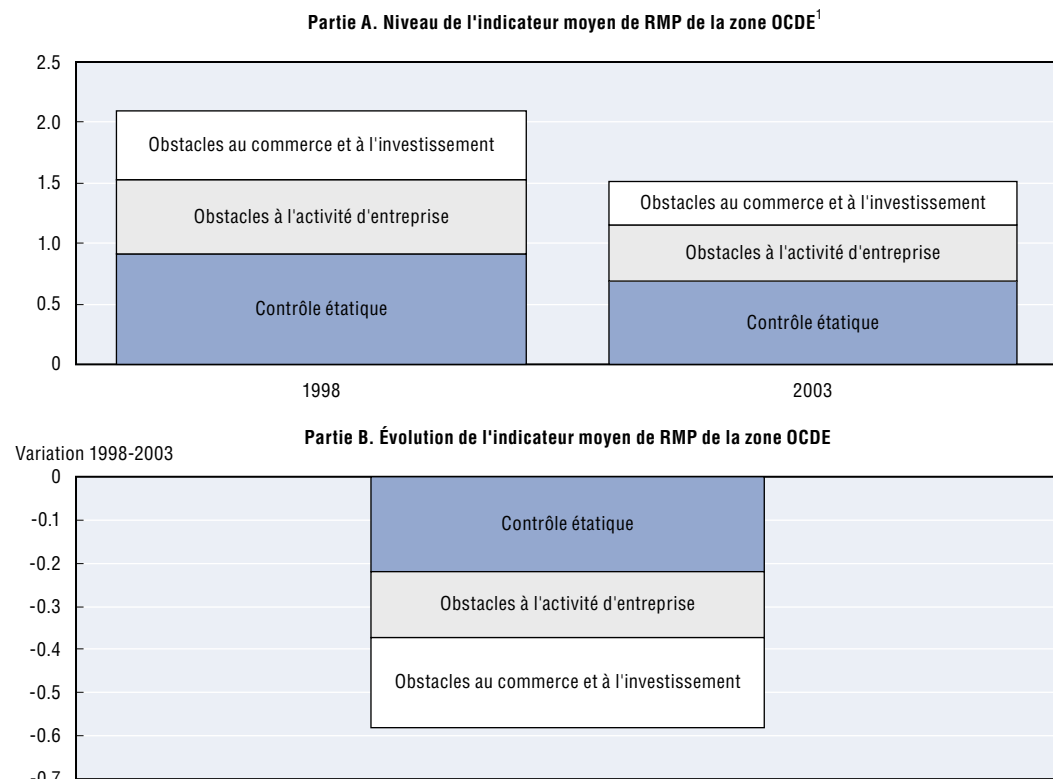
les indicateurs de RMP ne sont pas statistiquement différents lorsqu'on tient compte des incertitudes concernant les coefficients de pondération utilisés pour leur construction. Cependant, pour ce seuil de confiance, deux grands groupes de pays ayant des régimes réglementaires nettement différents pouvaient être identifiés en 1998 : un groupe de pays à réglementation « relativement libérale » – comprenant les pays de *common law* et le Danemark – et un groupe de pays à réglementation « relativement restrictive » – comprenant la Pologne, la Turquie, la République tchèque, la Grèce, l'Italie, la France, le Mexique, la Corée, la Hongrie et l'Espagne. Les autres pays de l'OCDE – à savoir le groupe « intermédiaire » – ne se distinguent pas statistiquement de ces deux groupes au seuil de confiance de 90%.

### **Une certaine convergence des politiques au cours des cinq dernières années**

En moyenne (non pondérée), la réglementation des marchés de produits est devenue plus propice à la concurrence dans les pays de l'OCDE depuis 1998 (graphique 4.4a). Des progrès visibles ont été accomplis dans la réduction des obstacles à la concurrence dans les trois grands domaines de la réglementation, notamment la réduction du contrôle étatique et des obstacles au commerce et à l'investissement (graphique 4.4b).

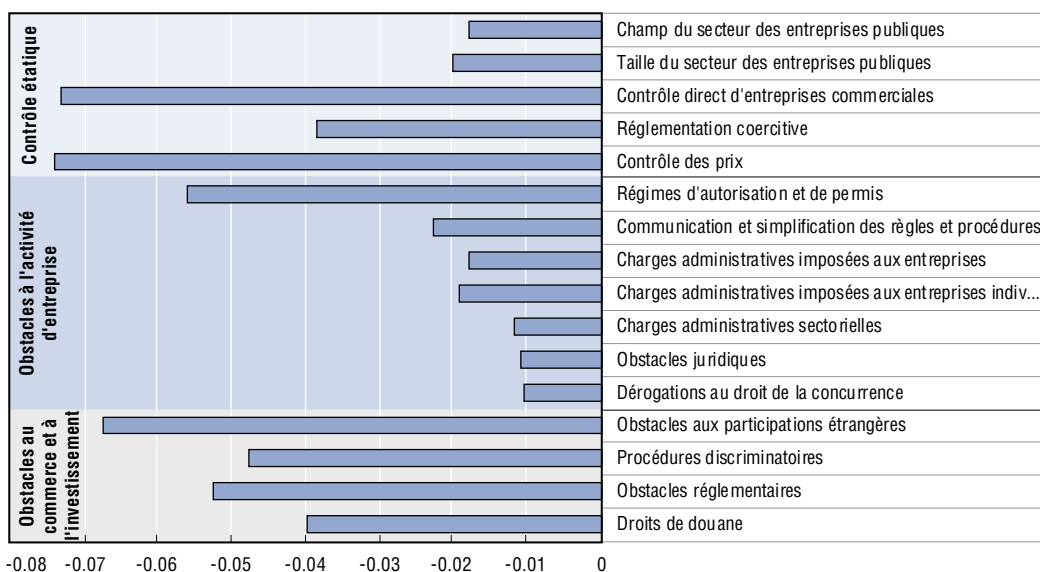
Comme le révèle le graphique 4.5, la réduction du contrôle étatique dans l'ensemble des pays de l'OCDE a été due pour une large part à un assouplissement voire une élimination des réglementations coercitives (mesures contraignantes, contrôle des prix) et une moindre

Graphique 4.4. **Progrès de la réforme de la réglementation entre 1998 et 2003**



1. La moyenne de la zone OCDE est une moyenne simple des indicateurs synthétiques de 29 pays de l'OCDE. Les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation de la concurrence la moins restrictive à la plus restrictive.



Graphique 4.5. Sources de l'évolution de l'indicateur moyen de RMP de la zone OCDE entre 1998 et 2003<sup>1</sup>

1. Contribution de chacun des 16 indicateurs élémentaires de RMP à la variation de l'indicateur synthétique de RMP de la zone OCDE.

intervention de l'État dans les choix d'entreprises publiques ou privées (contrôle direct d'entreprises commerciales). En revanche, les opérations de privatisation ont été assez limitées en moyenne (comme en témoignent les indicateurs de champ et de taille du secteur des entreprises publiques)<sup>6</sup>. Dans l'ensemble, les réformes touchant ce domaine de la politique gouvernementale tendent à s'écarter d'une réglementation « coercitive » au profit d'une réglementation « incitative », mais l'étendue des intérêts commerciaux de l'État n'a pas sensiblement diminué depuis 1998. Tout en étant bénéfique en soi, la rupture avec une réglementation de type coercitif pourrait aussi ouvrir la voie à de nouvelles privatisations. Un plus large recours à une réglementation incitative rend moins nécessaire l'intervention directe de l'État dans les marchés de produits et rend les actifs publics plus intéressants aux yeux du secteur privé.

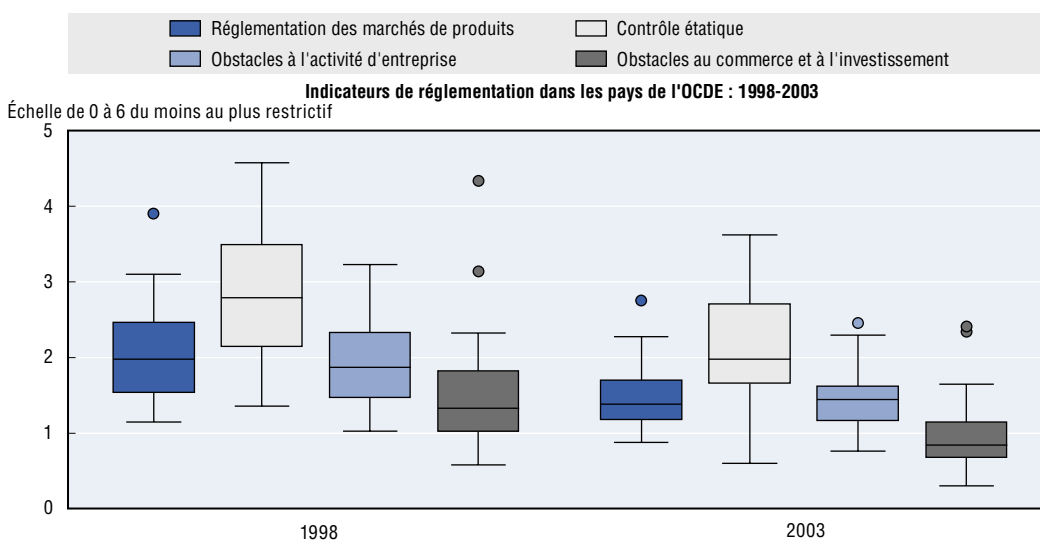
Dans le domaine des obstacles au commerce, les progrès ont été particulièrement limités en ce qui concerne la suppression des derniers obstacles juridiques à l'accès de nouvelles entreprises à des marchés de produits à l'abri de la concurrence, comme le sont plusieurs branches non manufacturières. La simplification des procédures administratives et la réduction des charges liées à la création d'entreprise ont aussi été contenues, abstraction faite d'une amélioration sensible des régimes d'autorisation et de permis à la faveur d'un recours plus général à des guichets uniques et, dans une moindre mesure, à des règles de « consentement tacite ».

En revanche, un assouplissement prononcé peut être observé en ce qui concerne toutes les catégories d'obstacles au commerce et à l'investissement extérieurs, ce qui a encore renforcé l'ouverture des économies de l'OCDE et leur intégration commerciale. Les droits de douane moyens applicables en vertu de la clause de la nation la plus favorisée ont baissé dans la plupart des pays et les restrictions à l'investissement direct étranger ont aussi été quelque peu assouplies au cours des cinq dernières années<sup>7</sup>. Dans la plupart des pays, les principaux obstacles qui subsistent prennent la forme d'un plafonnement des participations étrangères et d'une limitation des choix en matière de gestion et de stratégie d'entreprise (Golub, 2003).

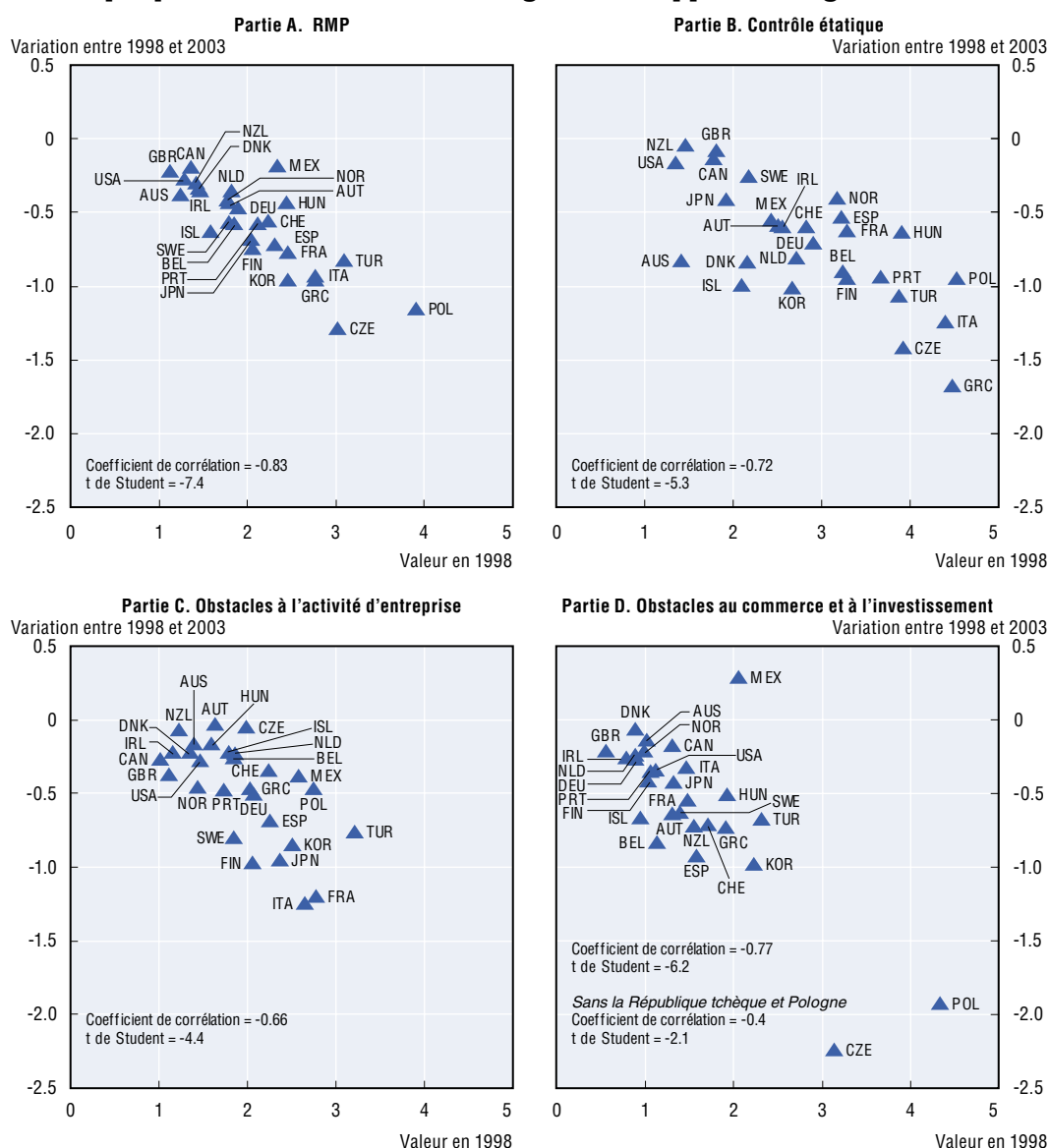
À la suite des réformes de la réglementation intervenues depuis 1998, les politiques générales touchant les marchés de produits sont aujourd'hui moins hétérogènes d'un pays à un autre (graphique 4.6). Dans une large mesure, cette réduction de la dispersion entre les pays est due à une convergence vers les pratiques réglementaires des économies de l'OCDE les plus libérales. En d'autres termes, les pays qui avaient des politiques relativement restrictives en matière de marchés de produits en 1998 ont généralement progressé davantage que les pays qui appliquaient déjà des politiques plus propices à la concurrence sur les marchés de produits, d'où une relation positive entre le degré de réglementation initial et l'étendue des réformes mises en œuvre au cours des cinq dernières années (graphique 4.7a). En 2003, la convergence vers de moindres obstacles à la concurrence sur les marchés de produits a été plus prononcée dans le groupe des pays de l'UE que dans les autres pays de l'OCDE, peut-être en raison des efforts déployés pour mettre en œuvre le marché unique<sup>8</sup>. Si elle se confirme, cette tendance représenterait une inversion par rapport aux observations précédentes, fondées sur une analyse des réformes réglementaires dans les branches non manufacturières et qui donnait à penser que la convergence avait été relativement plus limitée dans les pays de l'UE entre 1975 et 1998 (Nicoletti et Scarpetta, 2003).

La convergence des indicateurs synthétiques de RMP s'explique dans une large mesure par un rapprochement des politiques concernant la présence de l'État sur les marchés de produits. Les pays qui se caractérisaient en 1998 par un degré relativement élevé de contrôle étatique ont réalisé depuis des progrès notables dans ce domaine (graphique 4.7b). La dispersion des obstacles à l'activité d'entreprise s'est elle aussi réduite depuis 1998 (graphique 4.6) et un processus de convergence est là aussi observable (graphique 4.7c). En 2003, les obstacles au commerce et à l'investissement sont, parmi les trois grands domaines d'intervention des pouvoirs publics, le plus homogène entre les différents pays (graphique 4.6). Cela tient au fait que nombre des réglementations en ce domaine sont déterminées par des accords multilatéraux et/ou des institutions supranationales qui

Graphique 4.6. **Plus grande homogénéité des approches réglementaires**<sup>1</sup>



1. Diagrammes en boîte de l'indicateur synthétique de RMP et de ses trois composantes. La ligne horizontale située à l'intérieur de la boîte est la valeur médiane de l'indicateur pour la zone OCDE. Les extrémités de la boîte correspondent aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles de la distribution inter pays. Les deux « moustaches » représentent les valeurs extrêmes et les points indiquent les valeurs aberrantes.

Graphique 4.7. Examen de la convergence des approches réglementaires<sup>1</sup>

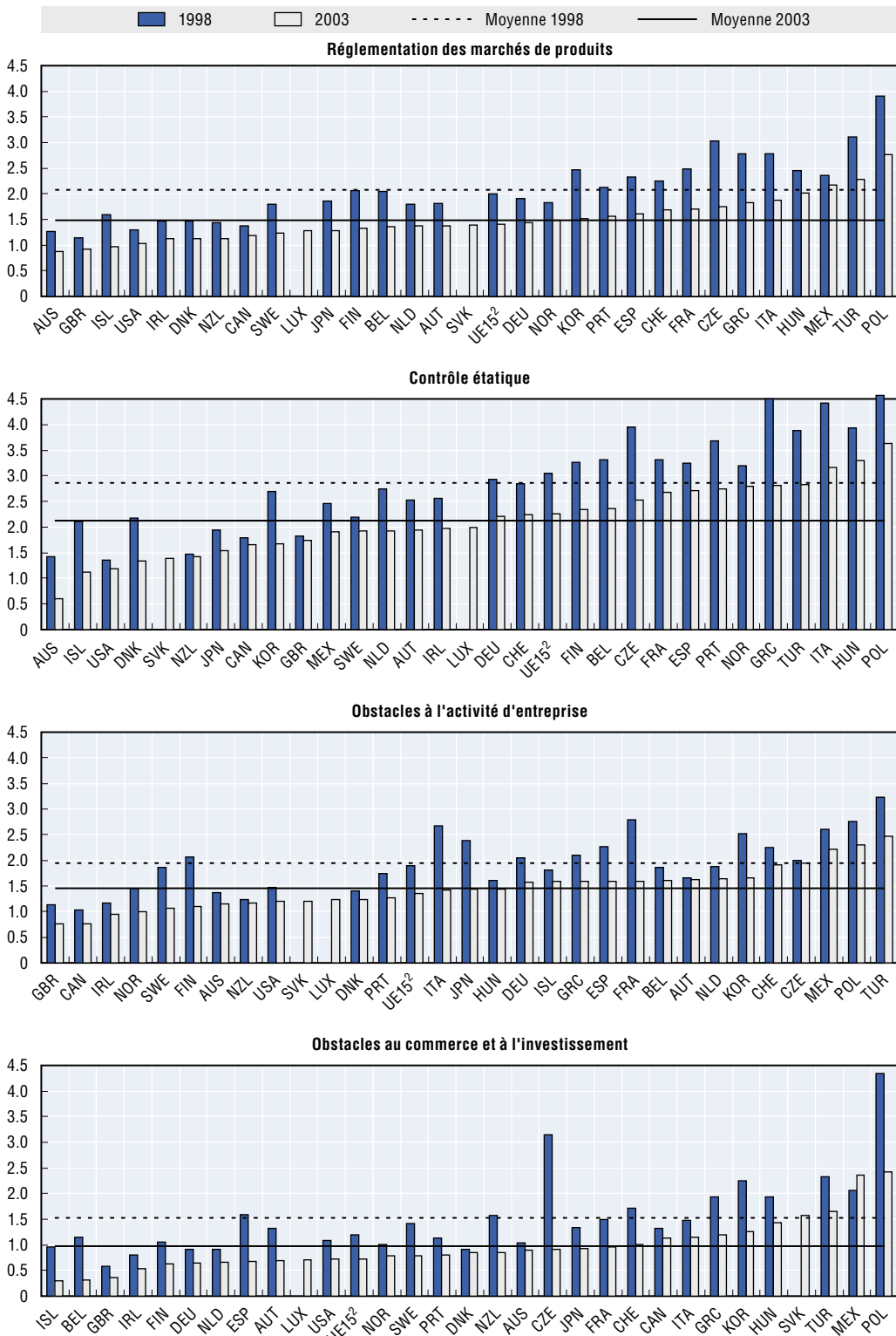
1. Une corrélation négative entre la valeur de l'indicateur en 1998 et sa variation entre 1998 et 2003 est indicative d'une convergence de la réglementation étant donné que les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation la moins restrictive à la plus restrictive.

imposent souvent aux pays concernés un degré d'ouverture élevé sur le plan des échanges et des investissements. Ces institutions tendent aussi à diffuser les réformes d'un pays à un autre, quel que soit leur niveau initial ; par conséquent, les indices d'une convergence au niveau de ce sous-indicateur sont moins probants (graphique 4.7d).

### La réglementation des marchés de produits jusqu'en 2003

Le graphique 4.8 présente les indicateurs synthétiques de RMP et leurs trois sous-indicateurs pour chaque pays en 1998 et 2003. D'après les indicateurs de RMP, l'environnement réglementaire est devenu plus propice à la concurrence sur les marchés de produits dans tous les pays pour lesquels on dispose de données pour 1998. Étant donné

Graphique 4.8. **Réglementation en 1998 et en 2003**<sup>1</sup>



1. Classement en fonction des valeurs de 2003. Les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation de la concurrence la moins restrictive à la plus restrictive.  
 2. UE15 (moyenne simple).

le volume d'informations réglementaires contenues dans le système, seules les évolutions les plus manifestes sont examinées ici pays par pays. Pour des raisons de présentation, les pays sont répartis en trois groupes – comme indiqué plus haut – en fonction de leur degré estimé de réglementation des marchés de produits en 1998.

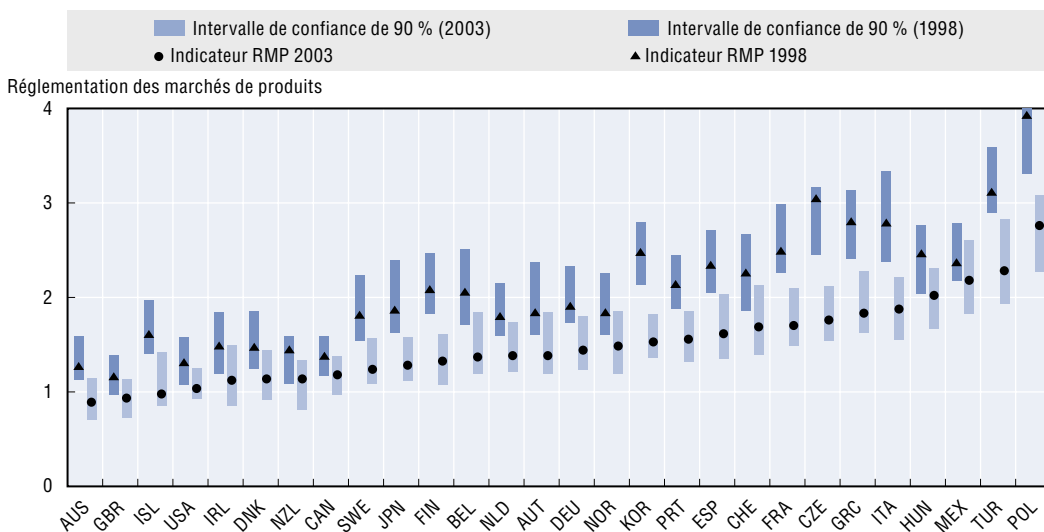
### **Les pays à réglementation « relativement restrictive »**

Confirmant le mouvement de convergence identifié précédemment, les pays dont on estime qu'ils se caractérisaient en 1998 par une réglementation relativement restrictive des marchés de produits (Pologne, Turquie, République tchèque, Grèce, Italie, France, Mexique, Corée, Hongrie et Espagne) ont également enregistré, dans la plupart des cas, des améliorations relativement importantes sur le plan de la réglementation globale des marchés de produits. Dans presque tous ces pays, la réforme de la réglementation des marchés de produits depuis 1998 a entraîné des améliorations sensibles dans les trois grands domaines reflétés par les sous-indicateurs. En particulier :

- Le *contrôle étatique*, qui d'une manière générale était relativement important en 1998, a été sensiblement desserré. Dans tous les cas, cette évolution tient à la suppression du contrôle des prix – notamment dans les secteurs du transport aérien et des télécommunications – et, sauf dans le cas de la France et de l'Espagne, à une réduction du contrôle direct de l'État sur les entreprises. Par exemple, les restrictions légales à la vente de participations de l'État ont été levées en République tchèque, en Pologne et en Italie ; les « actions spécifiques » ont été supprimées en Corée et en Grèce ; enfin, le législateur ne contrôle plus directement les choix stratégiques des entreprises publiques en République tchèque et en Grèce.
- Les progrès accomplis dans la réduction des *obstacles à l'activité d'entreprise* ont été plus inégaux. L'Italie, la France, la Corée, la Turquie et l'Espagne, dont on estime qu'elles se caractérisaient par les obstacles les plus restrictifs à l'activité d'entreprise en 1998, ont enregistré depuis des progrès sensibles. En Italie, en France et en Espagne, ces progrès ont été principalement dus à une réduction sensible des charges administratives liées à la création d'entreprise. L'Italie et la Turquie ont aussi levé des obstacles juridiques à l'entrée dans certains secteurs, tandis que la Corée a amélioré certains aspects de la gouvernance publique. La Pologne a réalisé des progrès dans ce domaine en réduisant les obstacles juridiques à l'entrée dans certains secteurs, tandis que la Grèce et le Mexique ont amélioré leur régime d'autorisation et de permis. En République tchèque et en Hongrie, les progrès à cet égard ont été plus limités.
- Dans le domaine des *obstacles au commerce et à l'investissement international*, tous les pays du groupe sont devenus plus ouverts à la suite d'un relèvement des plafonds applicables à l'investissement étranger dans les secteurs du transport aérien et des télécommunications et, exception faite du Mexique, d'un abaissement des droits de douane moyens. En République tchèque et en Pologne, un certain nombre d'autres mesures, comme la reconnaissance expresse du principe du traitement national, la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle et l'accès des étrangers aux procédures de recours contre la réglementation, ont aussi contribué à des améliorations très prononcées dans ce domaine. Cette évolution s'explique sans doute en partie par les réformes mises en œuvre dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne.

Pour tous les pays de ce groupe, à l'exception du Mexique et de la Hongrie, l'amélioration de l'indicateur de RMP entre 1998 et 2003 est statistiquement significative au seuil de confiance de 90 % (graphique 4.9)<sup>9</sup>. Cependant, bien que les progrès aient été sensibles, les réformes n'ont pas toujours été suffisamment poussées pour résorber l'écart par rapport aux autres pays de l'OCDE, qui ont eux aussi mis en œuvre des réformes au cours de la même période. Les pays de ce groupe semblent toujours se caractériser, à des degrés divers, par la réglementation la plus restrictive de la zone OCDE sur les marchés de produits. C'est généralement la persistance d'un degré élevé de contrôle étatique qui distingue le plus ces pays du reste de la zone OCDE. En particulier, le champ et la taille du secteur des entreprises publiques paraissent encore relativement importants et les autorités ont tendance à recourir à des réglementations de type coercitif pour atteindre leurs objectifs.

Graphique 4.9. Intervalles de confiance des indicateurs de RMP, 1998 et 2003<sup>1, 2</sup>



1. Les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation de la concurrence la moins restrictive à la plus restrictive.
2. Les intervalles de confiance sont calculés en utilisant des coefficients de pondération stochastiques pour obtenir une distribution des indicateurs synthétiques de RMP pour chaque pays. Les intervalles de confiance au seuil de 90 % sont calculés à partir de cette distribution.

### Les pays à réglementation « relativement libérale »

Confirmant là encore le processus de convergence, les pays jugés relativement libéraux en 1998 (Royaume-Uni, États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Irlande et Danemark) ont eu tendance à enregistrer des améliorations relativement limitées sur le plan de la réglementation des marchés de produits. À quelques exceptions près, la réforme des marchés de produits dans ces pays ne s'est généralement traduite que par des améliorations marginales des différents indicateurs de RMP. En particulier :

- Dans le domaine du *contrôle étatique*, l'Australie et le Danemark ont enregistré des progrès en recourant moins à une réglementation de type « coercitif ». En Australie, la réglementation concernant le commerce de détail a été décentralisée et les obligations de service universel ont été supprimées dans le transport aérien, tandis qu'au Danemark, les autorités se sont davantage tournées vers des options non coercitives. L'Irlande a

aussi progressé dans ce domaine, grâce à de légères améliorations dans la plupart des secteurs couverts par les indicateurs élémentaires.

- Tous les pays de ce groupe ont enregistré certaines améliorations en ce qui concerne les *obstacles à l'activité d'entreprise*, principalement grâce à de légères réductions des charges administratives liées à la création d'entreprise et à des améliorations mineures dans la communication et la simplification des règles et procédures.
- Les *obstacles au commerce et à l'investissement* ont aussi été réduits dans de faibles proportions dans tous ces pays. La Nouvelle-Zélande a enregistré des progrès plus notables dans ce domaine, en réduisant la discrimination à l'égard des entreprises étrangères.

Pour tous ces pays, l'amélioration résultant de la réforme des marchés de produits n'est pas significative au seuil de confiance de 90 % (graphique 4.9). En revanche, on estime toujours que ces pays se caractérisent par les régimes les plus libéraux de la zone OCDE en matière de marchés de produits. Cela s'explique généralement par de moindres obstacles à l'activité d'entreprise et par un contrôle étatique moins prononcé que dans les autres pays de l'OCDE. Par contre, nombre de ces pays obtiennent des résultats médiocres en ce qui concerne le sous-indicateur (relativement homogène) relatif aux obstacles au commerce et à l'investissement, principalement en raison de l'existence d'obstacles relativement restrictifs aux participations étrangères.

Ce n'est pas parce que ces pays semblent se caractériser par des politiques relativement libérales en matière de marchés de produits qu'ils ont épuisé toutes les possibilités de développer la concurrence par le biais de réformes de la réglementation. Outre qu'ils devraient abaisser les obstacles aux participations étrangères, ils pourraient aussi renforcer le rôle des mécanismes de marché dans d'autres domaines. Par exemple, dans certains d'entre eux, il peut encore y avoir une proportion relativement importante de branches dont l'accès est entravé par des obstacles juridiques ou dans lesquelles l'État détient une participation dans au moins une entreprise. En outre, dans quelques cas, certains aspects de la réglementation des marchés de produits sont devenus moins propices à la concurrence qu'ils ne l'étaient en 1998. En Nouvelle-Zélande, par exemple, le champ du secteur des entreprises publiques s'est étendu, tandis qu'au Royaume-Uni, des restrictions ont été récemment imposées à la vente de parts de l'État dans les services postaux.

### **Les pays « intermédiaires »**

Les pays dont on estimait qu'ils se situaient au milieu de la distribution des indicateurs de RMP en 1998 sont l'Islande, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Allemagne, l'Autriche, le Japon, la Belgique, la Finlande, la Suisse et le Portugal.

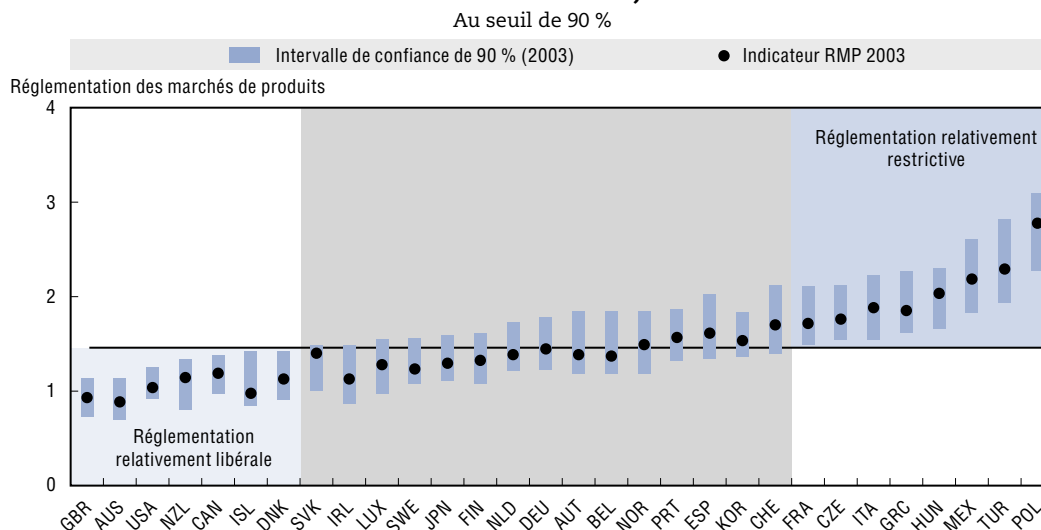
- Tous ces pays ont enregistré des progrès sur le plan de la réduction du *contrôle étatique*. Ils y sont généralement parvenus en mettant un terme au contrôle des prix et en ayant moins recours à une réglementation de type « coercitif » pour atteindre leurs objectifs. Le contrôle direct des pouvoirs publics sur les entreprises a aussi été réduit dans certains de ces pays, mais pas autant que dans le groupe de pays jugés « relativement restrictifs » en 1998.

- Les réductions des obstacles à l'activité d'entreprise ont été plus inégales suivant les pays. La Suède, la Finlande et le Japon ont enregistré des progrès notables en améliorant leur régime d'autorisation et de permis et la communication gouvernementale. La Norvège, l'Allemagne et le Portugal ont aussi accompli des progrès importants dans ce domaine, grâce à une réduction des charges administratives. Les autres pays du groupe ont pratiquement maintenu le statu quo dans ce domaine depuis 1998.
- Les réductions des obstacles au commerce et à l'investissement, dans ce groupe de pays, ont concerné l'ensemble des indicateurs élémentaires.

En Finlande, au Japon et au Portugal, l'amélioration de la réglementation des marchés de produits est significative au seuil de confiance de 90 % (graphique 4.9). En dépit de ces progrès, le contrôle étatique est encore relativement étendu en Finlande et au Portugal, tandis que des obstacles au commerce et à l'investissement étranger subsistent au Japon. Dans les autres pays de ce groupe, l'amélioration résultant de la réforme des marchés de produits n'est pas significative au seuil de confiance de 90 %, encore qu'elle le soit pratiquement en Suède et en Islande.

Malgré des progrès dans certains domaines de la réglementation, les positions relatives de la Norvège, des Pays-Bas et, dans une moindre mesure, de la Suisse et de l'Autriche se sont quelque peu dégradées, principalement du fait de la présence d'obstacles restreignant l'activité d'entreprise aux Pays-Bas, en Autriche et en Suisse, et de la persistance du contrôle étatique en Norvège. En revanche, l'Islande, la Finlande, le Japon et la Belgique ont amélioré leur position relative et ces pays se sont rapprochés, à des degrés divers, des pays les plus libéraux<sup>10</sup>. Les autres pays (Suède, Allemagne et Portugal) ont conservé à peu près la même position relative qu'en 1998.

Graphique 4.10. **Regroupement des pays en fonction des intervalles de confiance des indicateurs de RMP, 2003<sup>1,2</sup>**



1. Les valeurs des indicateurs s'échelonnent de 0 à 6, en allant de la réglementation de la concurrence la moins restrictive à la plus restrictive.
2. Les intervalles de confiance sont calculés en utilisant des coefficients de pondération stochastiques pour obtenir une distribution des indicateurs synthétiques de RMP pour chaque produit. Les intervalles de confiance au seuil de 90 % sont calculés à partir de cette distribution. Les valeurs des indicateurs pour les pays ayant une réglementation « relativement libérale » ou « relativement restrictive » sont significativement différentes au seuil de 90 %.



Comme en 1998, dans nombre de cas, les indicateurs de RMP ne sont pas statistiquement différents d'un pays à l'autre en 2003 si l'on tient compte de l'incertitude dans le choix des coefficients de pondération utilisés pour calculer l'indicateur synthétique de RMP (graphique 4.10). Cependant, une fois encore, deux grands groupes de pays peuvent être identifiés aux seuils de confiance habituels. Les pays à réglementation « relativement libérale » n'ont pratiquement pas changé depuis 1998 et comprennent maintenant l'Islande, en plus des pays de *common law* et du Danemark. Les pays à réglementation « relativement restrictive » en 2003 sont la Pologne, la Turquie, le Mexique, la Hongrie, Grèce, l'Italie, la République tchèque, et la France. La Corée et l'Espagne sont ainsi passées dans le groupe des pays « intermédiaires ».

## Homogénéité des approches dans les différents domaines

On cherchera ici à déterminer dans quelle mesure il existe des liens entre les approches adoptées par les pays de l'OCDE dans différents domaines de la réglementation, en décrivant les relations économétriques mises en évidence par le système d'indicateurs de RMP entre différents aspects de la réglementation des marchés de produits, ainsi qu'entre la réglementation des marchés de produits et certaines politiques ayant trait au marché du travail.

### Homogénéité des politiques visant les marchés de produits

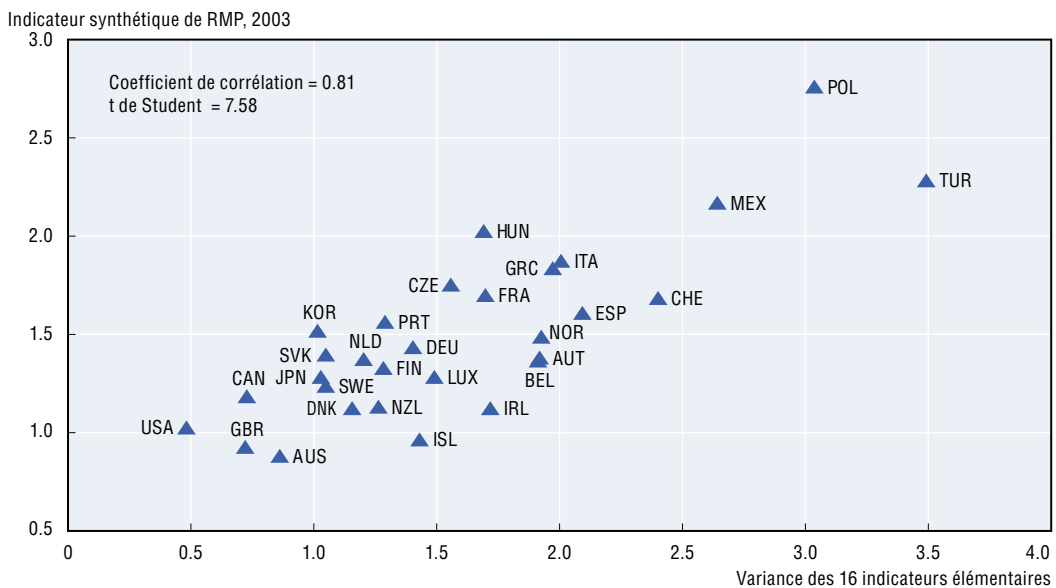
Pour déterminer le degré d'homogénéité des politiques visant les domaines couverts par les 16 indicateurs élémentaires du système RMP, on peut simplement examiner leur variance au sein de chaque pays. Une forte variance dénote une situation dans laquelle les politiques mises en œuvre dans ces différents domaines sont plus ou moins propices, à des degrés relativement prononcés, à la concurrence ; une faible variance reflète des politiques qui sont uniformément restrictives, libérales ou intermédiaires dans l'ensemble des domaines<sup>11</sup>.

D'après cette analyse, la dispersion des pratiques réglementaires a diminué entre 1998 et 2003 dans la plupart des pays, témoignant d'une homogénéité accrue des réglementations relatives aux marchés de produits (tableau 4.1). Les pays où les réglementations se sont le plus uniformisées sont l'Italie, le Japon, la Suède et la Corée. Compte tenu de l'amélioration générale de la réglementation des marchés de produits, cela permet de penser que les efforts de réforme déployés par ces pays au cours de la période récente ont visé des domaines de la réglementation où des problèmes se posaient dans le passé. En Turquie, au Mexique, en Pologne, en Espagne et en Nouvelle-Zélande, en revanche, la situation a évolué dans le sens opposé. Pour ces pays, s'il existe des complémentarités entre les différents domaines de l'action des pouvoirs publics, on peut craindre que les effets positifs potentiels des réformes récentes des marchés de produits ne soient réduits par la persistance de restrictions dans d'autres domaines.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que la variabilité des approches réglementaires tend à s'accroître à mesure que l'environnement réglementaire (mesuré par l'indicateur synthétique de RMP) devient restrictif (graphique 4.11). En d'autres termes, les pays se caractérisant par des politiques relativement libérales en matière de marchés de produits tendent aussi à avoir une approche plus uniforme dans les différents domaines de la réglementation, et inversement<sup>12</sup>.

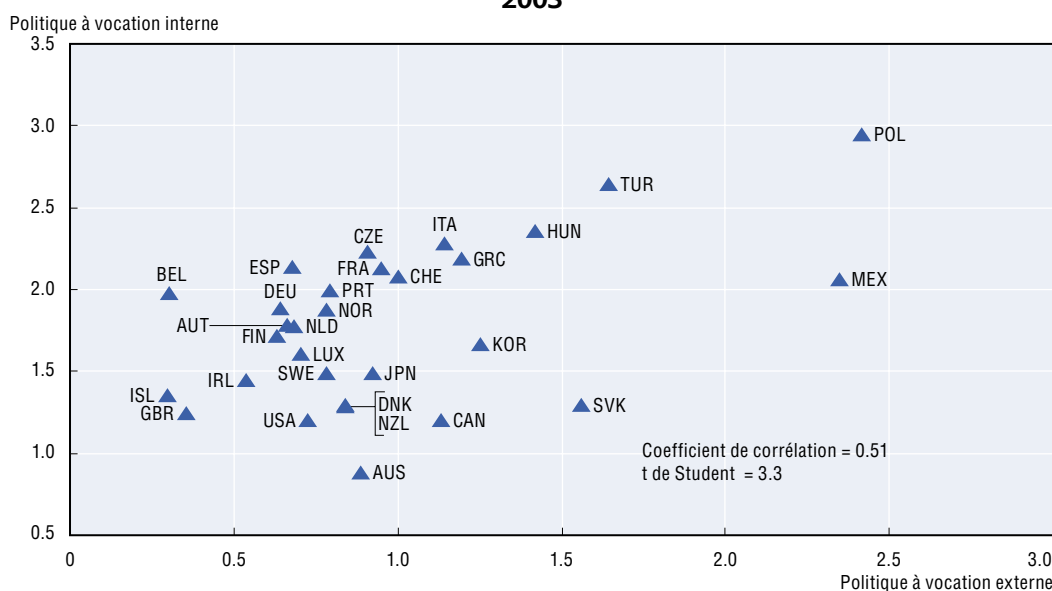
Tableau 4.1. **Variance des indicateurs élémentaires dans chaque pays, 1998 et 2003**

	Allemagne	Australie	Autriche	Belgique	Canada	Corée	Danemark	Espagne	États-Unis	Finlande
1998	1.6	1.0	2.5	2.7	0.8	2.0	1.7	1.9	1.2	1.7
2003	1.4	0.9	1.9	1.9	0.7	1.0	1.2	2.1	0.5	1.3
	France	Grèce	Hongrie	Irlande	Islande	Italie	Japon	Luxembourg	Mexique	Norvège
1998	2.3	2.3	2.4	1.9	1.5	4.0	2.6		1.7	1.9
2003	1.7	2.0	1.7	1.7	1.4	2.0	1.0	1.5	2.7	1.9
	Nouvelle-Zélande	Pays-Bas	Pologne	Portugal	République slovaque	République tchèque	Royaume-Uni	Suède	Suisse	Turquie
1998	1.1	1.3	2.1	1.5		2.3	0.8	2.1	2.9	2.1
2003	1.3	1.2	3.0	1.3	1.1	1.6	0.7	1.1	2.4	3.5

Graphique 4.11. **Relation entre le niveau global de réglementation et l'homogénéité des politiques dans les pays de l'OCDE**

Dans les pays appliquant des politiques restrictives en matière de marchés de produits, la diversité relative des politiques peut être interprétée de deux manières radicalement différentes : elle peut s'expliquer soit par un manque de cohérence des politiques, soit, si l'on adopte un point de vue plus optimiste, par le fait que des réformes sont en cours.

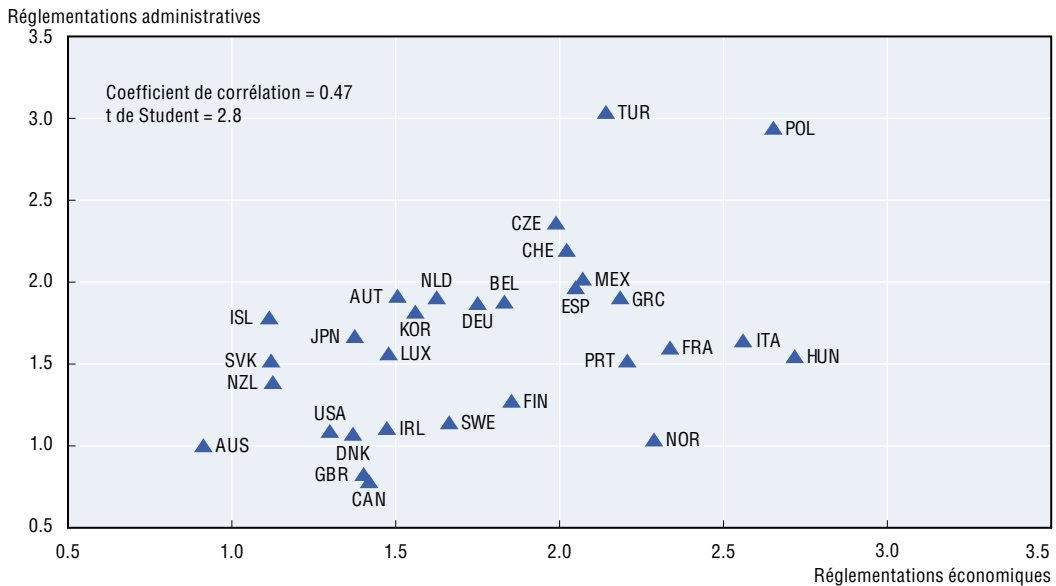
À un niveau de réglementation plus général, on peut évaluer l'homogénéité des réglementations visant les marchés de produits en analysant les relations entre des paires d'indicateurs de RMP se situant à un niveau plus élevé dans la hiérarchie du système. Trois relations possibles sont envisagées ici : entre les politiques à vocation externe et à vocation interne<sup>13</sup>, entre les réglementations économiques et administratives<sup>14</sup> ou, à un niveau plus désagrégé, entre le champ du secteur des entreprises publiques et les obstacles juridiques à la concurrence.

Graphique 4.12. **Politiques à vocation interne et politiques à vocation externe<sup>1</sup>, 2003**

1. Les politiques à vocation interne comprennent le contrôle étatique et les obstacles à l'activité d'entreprise, tandis que les politiques à vocation externe comprennent les obstacles au commerce et à l'investissement.

Ainsi qu'on l'a noté plus haut, les institutions et accords supranationaux engendrent généralement une libéralisation des politiques externes dans tous les pays participants quelle que soit l'orientation de leurs politiques internes. Cela étant, il existe aujourd'hui une corrélation significative entre les obstacles externes au commerce extérieur et à l'investissement dans les pays de l'OCDE et les obstacles internes à la concurrence (graphique 4.12). En d'autres termes, les économies relativement ouvertes ont généralement aussi des politiques internes relativement libérales. Cela tient peut-être à un effet d'« économie politique », en vertu duquel l'ouverture au commerce et à l'investissement international engendrerait des pressions en faveur de réformes internes.

En 1998, les pays qui avaient des réglementations économiques restrictives avaient aussi tendance à imposer des procédures administratives pesantes aux entreprises commerciales. Bien que les réformes mises en œuvre par la suite aient eu en général des effets légèrement asymétriques privilégiant la réduction des réglementations économiques (le contrôle étatique, en particulier), une corrélation positive entre ces deux domaines de réglementation persiste jusqu'en 2003 (graphique 4.13). Deux raisons au moins peuvent expliquer une certaine corrélation entre les réglementations économiques et les réglementations administratives. D'une part, les réformes qui libéralisent l'accès au marché et renforcent le rôle des mécanismes de marché peuvent aussi entraîner une réduction des procédures et charges administratives, amplifiant ainsi les effets favorables sur la concurrence. De l'autre, un environnement administratif moins contraignant peut faciliter une réforme des réglementations économiques qui doivent être approuvées et mises en œuvre par les administrations nationales et/ou locales. Dans ce cas, la simplification administrative peut être une condition préalable à des réformes dans d'autres domaines (OCDE, 2003 ; Koromzay, 2004 ; Nicoletti, 2004).

Graphique 4.13. **Réglementations administratives et réglementations économiques<sup>1</sup>, 2003**

1. Les réglementations administratives portent sur les procédures de déclaration, d'information et de dépôt de demandes, ainsi que les charges administratives en matière de création d'entreprise résultant de règles macroéconomiques et sectorielles. Les réglementations économiques sont toutes les autres dispositions réglementaires internes pesant sur le fonctionnement des entreprises privées et sur la concurrence au sein des marchés de produits (contrôle étatique et obstacles juridiques à l'entrée sur les marchés concurrentiels, par exemple).

Enfin, comme en 1998, l'accès au marché est souvent entravé par des dispositions législatives et réglementaires dans les branches d'activités où l'État est présent en tant qu'actionnaire (graphique 4.14). Bien que la corrélation entre ces deux indicateurs reste forte, les différences entre les industries de réseau et les autres secteurs se sont peu à peu estompées, à mesure que les réformes entreprises dans un certain nombre de pays ont libéralisé l'accès aux industries de réseau dans lesquelles des entreprises publiques (ou semi-publiques) occupent encore une position dominante. Parallèlement, la fréquence des restrictions et la présence de l'État dans des branches d'activité intrinsèquement concurrentielles (tabac, transport aérien, communications, par exemple) ont diminué dans certains cas.

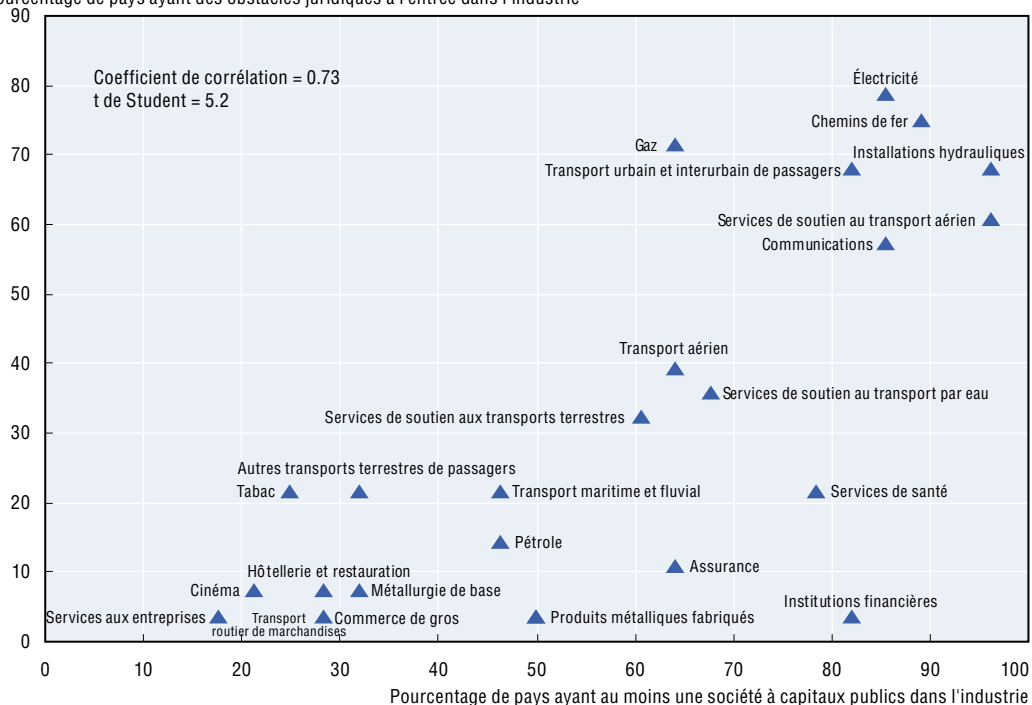
### **Relation entre la réglementation des marchés de produits et les politiques du marché du travail**

À un niveau plus général, un certain nombre d'observations donnent à penser qu'il existe une relation positive entre les réformes des marchés de produits et les réformes du marché du travail dans les pays de l'OCDE, les premières précédant souvent les secondes (Brandt *et al.*, 2005). Par ailleurs, une relation positive semble encore exister entre la législation sur la protection de l'emploi (LPE) et la réglementation des marchés de produits dans les pays de l'OCDE (graphique 4.15). Ainsi, comme on l'avait déjà observé en 1998, une réglementation restrictive des marchés de produits s'accompagne généralement de restrictions analogues en matière de LPE.

Graphique 4.14. **Entreprises publiques et obstacles juridiques à la concurrence, 1998 et 2003**

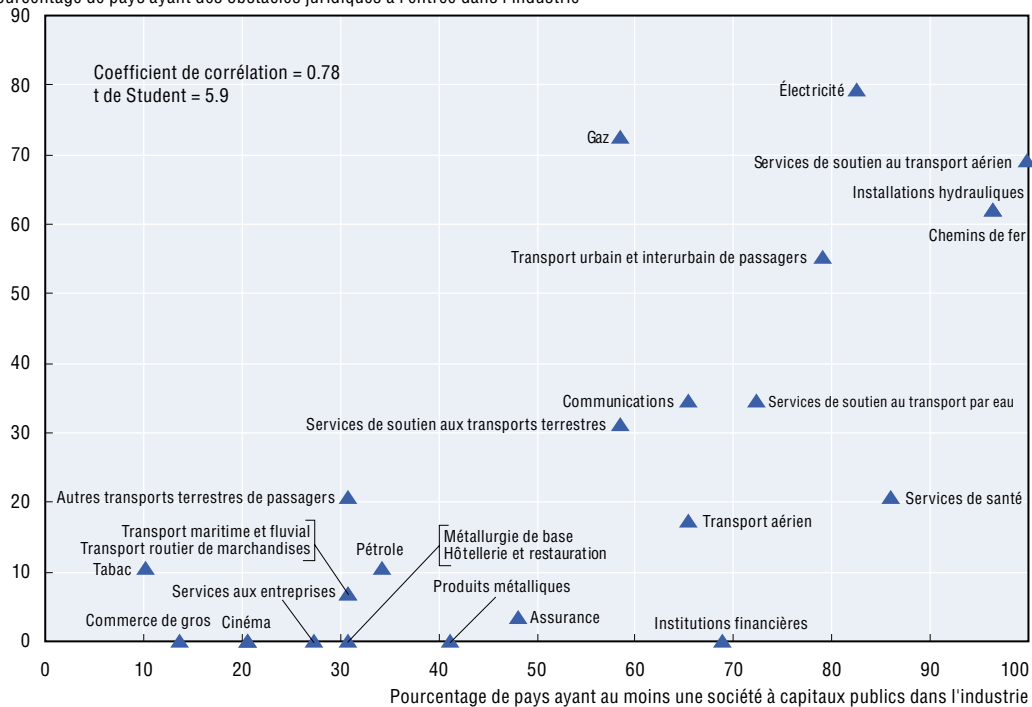
**Partie A. 1998**

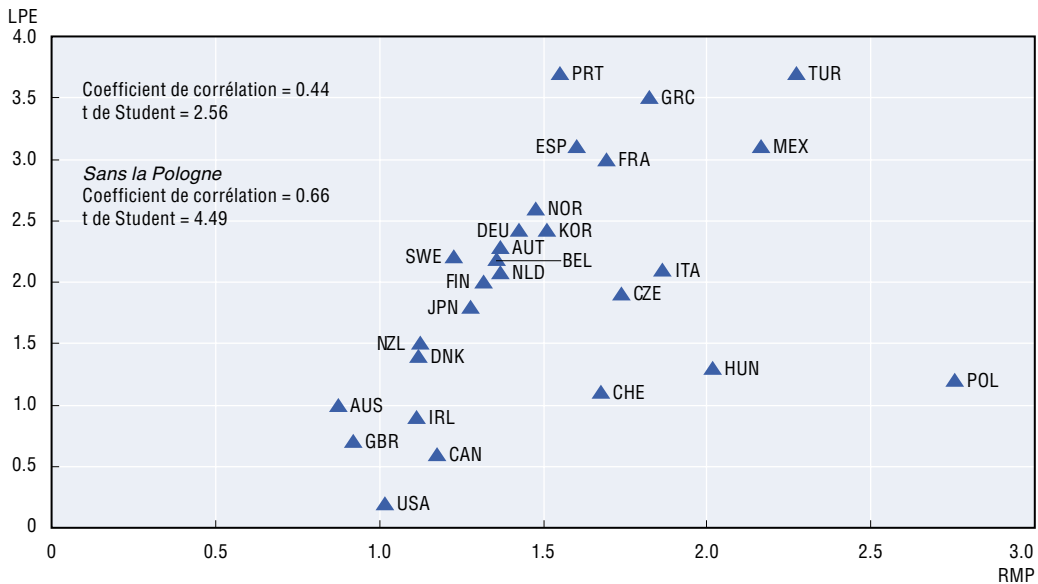
Pourcentage de pays ayant des obstacles juridiques à l'entrée dans l'industrie



**Partie B. 2003**

Pourcentage de pays ayant des obstacles juridiques à l'entrée dans l'industrie



Graphique 4.15. **Réglementation des marchés de produits et législation sur la protection de l'emploi<sup>1</sup>, 2003**

1. La LPE est l'indicateur concernant la législation sur la protection de l'emploi décrit dans OCDE (2004).

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'existence d'une corrélation positive éventuelle entre certains aspects des politiques concernant les marchés du travail et les marchés de produits. Par exemple, étant donné que la libéralisation des marchés de produits réduit les rentes que les entreprises peuvent obtenir, elle peut aussi dissuader les travailleurs de préserver ou d'accroître leur pouvoir de négociation dans le but de capter une partie de ces rentes (Blanchard et Giavazzi, 2003) ou de protéger les « insiders » par une LPE restrictive (Saint Paul, 1996). Sur des marchés concurrentiels, les entreprises auront peut-être aussi plus de mal à supporter le coût d'une LPE restrictive, tandis que les travailleurs seront probablement moins enclins à protéger leur emploi si les possibilités de réemploi se trouvent améliorées par l'effet positif d'une réglementation plus souple des marchés de produits sur l'emploi total (Koeniger et Vindigni, 2003)<sup>15</sup>. Comme le révèlent d'autres recherches (OCDE, 2004), la LPE n'a guère évolué au cours des cinq dernières années, notamment en ce qui concerne les travailleurs titulaires de contrats permanents. Ainsi, depuis la fin des années 90, de nombreux pays de l'OCDE ont davantage progressé dans la réforme de la réglementation des marchés de produits que dans celle de la LPE. Si ces politiques sont effectivement complémentaires, il se pourrait donc que les conditions soient aujourd'hui plus propices à de futures réformes des marchés du travail.

## Conclusions

Les obstacles réglementaires à la concurrence sur les marchés de produits ont diminué ces dernières années dans la zone OCDE. L'intervention des pouvoirs publics sur les marchés de produits et les obstacles aux flux internationaux de capitaux et d'échanges ont marqué un net recul. La baisse des obstacles à l'activité d'entreprise a été un peu moins prononcée. Cela étant, en dépit des progrès récents de la réforme des marchés de produits, il subsiste dans presque tous les pays un « noyau dur » de réglementations qui nuisent à la

concurrence dans certains domaines, prenant la forme, par exemple, d'obstacles à l'entrée dans certains secteurs non manufacturiers.

À certains égards, la réglementation des marchés de produits est aussi devenue plus homogène dans la zone OCDE au cours des cinq dernières années, à mesure que les pays qui se caractérisaient par des politiques relativement restrictives en matière de marchés de produits se sont rapprochés de l'environnement réglementaire des pays les plus libéraux. Cette convergence a été particulièrement notable en ce qui concerne les politiques régissant la présence de l'État sur les marchés de produits. Il semble aussi y avoir eu une convergence sur le plan des obstacles à l'activité d'entreprise découlant des politiques publiques, tandis que les politiques concernant le commerce et l'investissement international tendent à être relativement homogènes. Cependant, en dépit d'une certaine convergence de la réglementation touchant les marchés de produits, on observe encore d'importantes différences entre deux grands groupes de pays dont l'un se caractérise par un environnement « relativement libéral » et l'autre par un environnement « relativement restrictif ».

Par ailleurs, dans beaucoup de pays de l'OCDE, l'approche générale de la réglementation des marchés de produits est devenue plus homogène dans les différents domaines au niveau national, ce qui conduit à penser que les initiatives de réforme récentes se sont concentrées sur les domaines où la réglementation était jusque-là particulièrement lourde. De même, les pays où la réglementation des marchés de produits est globalement restrictive ont généralement une approche plus hétérogène de la concurrence dans différents domaines, ce qui entraîne vraisemblablement des pertes d'efficacité supplémentaires.

Enfin, comme en 1998, les indicateurs de 2003 font également apparaître des corrélations, dans l'ensemble des pays, entre différents aspects de la réglementation des marchés de produits. Les obstacles internes à la concurrence sont généralement plus limités dans les pays qui restreignent moins le commerce extérieur, d'où l'existence probable d'un lien entre le degré d'ouverture d'un pays et ses réformes internes. En outre, les réglementations économiques restrictives ont toujours tendance à être associées à un environnement administratif pesant et des obstacles juridiques empêchent souvent l'entrée dans les secteurs où des sociétés à capitaux publics sont présentes. Il semble également y avoir une relation entre la réglementation des marchés de produits et la législation relative à la protection de l'emploi, au point que l'on est amené à se demander si les politiques menées dans ces deux domaines de la réglementation sont « politiquement complémentaires ».

## Notes

1. Le présent chapitre s'inspire de recherches plus détaillées réalisées récemment par l'OCDE (Conway *et al.*, 2005).
2. Voir notamment Aghion *et al.* (2001), Nicoletti et Scarpetta (2003), Haefke et Ebell (2004), Nicoletti et Scarpetta (2004), Alesina *et al.* (2003) et Gust et Marquez (2002).
3. Les valeurs de tous les indicateurs de RMP en 1998 et en 2003, les données sous-jacentes sur la réglementation utilisées pour les construire et le Questionnaire de l'OCDE sur les indicateurs de réglementation sont disponibles sur le site web de l'OCDE, à l'adresse <http://stats.oecd.org/wbos/>.

4. On trouvera dans Conway *et al.* (2004) une description plus détaillée de la manière dont les indicateurs de RMP sont construits. La construction des indicateurs de RMP a été décrite pour la première fois dans Nicoletti *et al.* (1999).
5. Il convient de noter que, par rapport aux indicateurs figurant dans OCDE (1999), les valeurs des indicateurs de 1998 ont été réexaminées et révisées à l'occasion de la mise à jour.
6. Par comparaison avec le début et le milieu des années 90, où les privatisations étaient plus répandues. Voir, par exemple, Megginson et Netter (2001).
7. Les droits de douane applicables en vertu de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) utilisés dans le système RMP sont les droits *ad valorem* et ne tiennent pas compte des droits spécifiques. Ces derniers sont fréquemment utilisés pour les produits agricoles et alimentaires, avec des effets qui sont à la fois moins transparents et souvent plus restrictifs que ceux des droits *ad valorem*. Les droits de douane NPF ne tiennent pas compte, en outre, des tarifs préférentiels, dont l'importance commerciale s'est accrue ces dernières années avec l'expansion des accords commerciaux régionaux. L'évolution récente de la protection tarifaire NPF traduit les réductions convenues dans le cadre du cycle d'Uruguay, avec une certaine différenciation en fonction des secteurs, qu'une moyenne simple ne peut refléter de façon précise. La transformation d'obstacles non tarifaires en tarifs douaniers dans le secteur agricole est aussi un déterminant important de l'évolution récente des droits NPF.
8. Le coefficient de corrélation entre les niveaux des indicateurs synthétiques de RMP en 1998 et leur variation sur la période 1998-2003 est de  $-0.95$  ( $t = 10.54$ ) pour l'UE15 et de  $-0.78$  ( $t = 4.16$ ) pour les pays non membres de l'UE15.
9. Les intervalles de confiance autour des indicateurs de RMP de 1998 et de 2003 ne se chevauchent pas, ce qui signifie que l'amélioration entre 1998 et 2003 est robuste quels que soient les coefficients de pondération utilisés pour calculer l'indicateur.
10. Il convient toutefois de noter que le résultat obtenu pour l'Islande est très sensible aux coefficients de pondération utilisés pour calculer l'indicateur (graphique 4.10).
11. La taille de l'intervalle de confiance calculé au moyen de la méthode des coefficients de pondération aléatoires (graphique 4.9) est aussi indicative de la variance des 16 indicateurs élémentaires. Les pays qui obtiennent des résultats relativement uniformes pour toutes les valeurs des indicateurs élémentaires obtiendront un résultat relativement uniforme pour la valeur de l'indicateur synthétique de RMP quels que soient les coefficients de pondération utilisés dans le processus d'agrégation. Cela se traduira par un intervalle de confiance relativement étroit au seuil de 90 %. En revanche, pour les pays se caractérisant par une variance plus grande des indicateurs élémentaires, l'indicateur synthétique de RMP variera considérablement en fonction des coefficients de pondération utilisés dans sa construction et l'intervalle de confiance sera relativement important. Par conséquent, la taille de l'intervalle de confiance constitue aussi un indice graphique de l'homogénéité des politiques dans chaque pays à ce niveau.
12. Dans une certaine mesure, c'est là un phénomène prévisible, étant donné que la variance des indicateurs élémentaires, dans un pays parfaitement libéral et dans un pays parfaitement restrictif, serait égale à zéro dans les deux cas.
13. Les politiques à vocation interne recouvrent le contrôle étatique et les obstacles à l'activité d'entreprise, alors que les politiques à vocation externe recouvrent les obstacles au commerce et à l'investissement (voir graphique 4.1).
14. Par réglementations administratives, il faut entendre les procédures de déclaration, d'information et de dépôt de demandes, ainsi que les charges administratives liées à la création d'entreprise résultant de règles macroéconomiques et sectorielles. Les réglementations économiques sont toutes les autres dispositions réglementaires internes qui influent sur le fonctionnement des entreprises privées et sur la concurrence au sein des marchés de produits (contrôle étatique et obstacles juridiques à l'entrée sur des marchés concurrentiels, par exemple) (voir graphique 4.1).
15. De plus en plus de recherches mettent en évidence les effets positifs sur l'emploi de la concurrence sur les marchés de produits, qu'elles aient un caractère théorique (Blanchard et Giavazzi, 2003 ; Pissarides, 2001 ; Haefke et Ebell, 2004) ou qu'elles analysent l'expérience des pays de l'OCDE (Boeri, *et al.*, 2000 ; Nicoletti *et al.*, 2001 ; Kugler et Pica, 2003 ; Nicoletti et Scarpetta, 2004).



## Bibliographie

- AGHION, P., C. HARRIS, P. HOWITT et J. VICKERS (2001), « Competition, Imitation and Growth with Step-by-Step Innovation », *Review of Economic Studies*, vol. 68.
- ALESINA, A., S. ARDAGNA, F. SCHIANTARELLI et G. NICOLETTI (2003), « Regulation and Investment », *NBER Working Papers*, n° 9560.
- BLANCHARD, O. et F. GIAVAZZI (2003), « Macroeconomic Effects of Regulations and Deregulation in Goods and Labour Markets », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 118.
- BOERI, T., NICOLETTI, G. et S. SCARPETTA (2000), « Regulation and Labour Market Performance », *CPER Discussion Paper Series*, n° 2420.
- BRANDT, N., J.-M. BURNIAUX et R. DUVAL (2005), « Assessing the OECD Jobs Strategy: Past Developments and Reforms », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* (à paraître).
- CONWAY, P., V. JANOD et G. NICOLETTI (2005), « Product Market Regulation in OECD Countries: 1998 to 2003 », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* (à paraître).
- GOLUB, S. S. (2003), « Mesure des restrictions visant les investissements directs de l'étranger dans les pays de l'OCDE », *Revue économique de l'OCDE*, n° 36.
- GUST, C. et J. MARQUEZ (2002), « International Comparisons of Productivity Growth: the Role of Information Technology and Regulatory Practices », *International Finance Discussion Papers*, n° 727.
- HAEFKE, C. et M. EBELL (2004), « Product Market Deregulation and Labour Market Outcomes », *IZA Discussion Paper Series*, n° 957.
- KOENIGER, W. et A. VINDIGNI (2003), « Employment Protection and Product Market Regulation », *IZA Discussion Paper Series*, n° 880.
- KOROMZAY, V. (2004), « Some Reflections on Political Economy of Reform », commentaires présentés à la Conférence internationale sur les réformes économiques pour l'Europe : Perspectives de croissance dans une Union européenne élargie, Bratislava, Slovaquie, 18 mars.
- KUGLER, A. et G. PICA (2003), « Effects of Employment Protection and Product Market Regulations on the Italian Labor Market », *Institute for the Study of Labor, Discussion Paper 948*. Bonn, Allemagne.
- MEGGINSON, W. et NETTER, J. (2001), « From State to Market: A Survey of Empirical Studies on Privatisations », *Journal of Economic Literature*, vol. 39.
- NICOLETTI, G., S. SCARPETTA et O. BOYLAUD (1999), « Summary Indicators of Product Market Regulation with an Extension to Employment Protection Legislation », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 226.
- NICOLETTI, G., R.C.G. HAFNER, S. NICKELL, S. SCARPETTA et G. ZOEGA (2001), « European Integration, Liberalization and Labor Market Performance », in Bertola G. T. Boeri et G. Nicoletti (dir. publ.), *Welfare and Employment in United Europe*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- NICOLETTI, G. et S. SCARPETTA (2003), « Regulation, Productivity and Growth: OECD Evidence », *Economic Policy*, n° 36.
- NICOLETTI, G. et S. SCARPETTA (2004), « Do Regulatory Reforms in Product and Labor Markets Promote Employment? Evidence From OECD Countries ». Communication présentée à la conférence BCE/CEPR sur le thème « What Helps or Hinders Labour Market Adjustments in Europe », Frankfurt, 28-29 juin.
- NICOLETTI, G. (2004), « The Political Economy of Product Market Reform », communication présentée à la conférence de la Fondazione Rodolfo DeBenedetti sur le thème « Structural Reforms without Prejudices », Lecce, Italie, 19 juin.
- OCDE (1999), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 66, Paris.
- OCDE (2003), *Éliminer la paperasserie : La simplification administrative dans les pays de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2004), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- PISSARIDES, C. (2001), « Employment Protection », *Labour Economics*, vol. 8.
- SAINT PAUL, G. (1996), *Dual Labour Markets*, MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

## Avant-propos

Cette nouvelle publication de l'OCDE, intitulée *Réformes économiques : Objectif croissance*, a pour objet d'aider les décideurs dans la recherche des moyens d'améliorer le niveau de vie des citoyens. Elle vise aussi à porter le débat sur les questions importantes des réformes économiques et de leurs conséquences auprès d'un public plus large. S'appuyant sur une connaissance approfondie des situations économiques et des objectifs officiels des différents pays, elle met en œuvre un système d'analyse comparative fondé sur un ensemble d'indicateurs des politiques publiques. Elle propose ensuite pour chaque pays un certain nombre d'actions prioritaires de nature à favoriser une croissance économique plus soutenue.

Bien que plus de 50 000 délégués participent à des réunions de l'OCDE chaque année, nombre d'entre eux et d'autres acteurs voient principalement les activités de l'Organisation par le prisme de leur propre domaine d'intérêt – comme j'ai pu m'en rendre compte moi-même en tant que délégué ministériel et par le témoignage d'autres intervenants. C'est pourquoi, à mon avis, cette publication surprendra sans doute de nombreux lecteurs par sa portée, car elle révèle que l'Organisation peut mettre à profit une expérience très étendue et qu'elle analyse et surveille les politiques structurelles de ses pays membres dans presque tous les domaines de la politique publique.

Pour s'acquitter de cette tâche, l'OCDE a recours à un processus fondé sur la responsabilité mutuelle et la pression des pairs. Parallèlement au suivi des résultats obtenus dans les différents pays, la surveillance structurelle assurée par l'Organisation s'exerce au niveau international sur un large éventail de domaines, comme le travail et la vie familiale, le vieillissement et les politiques en matière d'emploi, les systèmes nationaux d'enseignement et de formation et la réforme de la réglementation. Naturellement, les recommandations concernant ces divers domaines reflètent souvent des objectifs qui vont au-delà de la maximisation de la croissance ou du revenu et touchent à des aspects plus larges de la notion de bien-être. Les recommandations dans le domaine du travail et des affaires sociales, par exemple, doivent refléter un juste équilibre entre les soucis d'équité et d'efficacité. Le processus de surveillance en matière d'enseignement et de formation met généralement en relief l'importance d'un accès équitable à l'éducation, parallèlement à l'objectif de valorisation du capital humain.

Selon leur domaine de responsabilité, les autorités peuvent accorder une importance différente à la maximisation de la richesse et du revenu, d'une part, et à des questions d'équité plus générales, de l'autre. Les choix opérés à cet égard influent naturellement sur les grandes lignes des priorités fixées par les pouvoirs publics. Dans *Réformes économiques*, le principal objectif visé est celui d'une croissance plus soutenue. Le postulat est que la croissance est indispensable pour créer les ressources supplémentaires qui permettront de

répondre à un certain nombre de préoccupations générales sur le plan social et sur celui de l'équité, et qu'elle contribue donc de façon décisive à la recherche des moyens d'améliorer le niveau de vie de tous les citoyens.

A un moment où les décideurs et d'autres acteurs s'efforcent de relever les défis posés par l'interdépendance croissante de nos économies, la croissance doit être au premier rang de nos priorités. Je tiens ici à saluer la contribution collective de l'OCDE qui a permis à ce projet de bénéficier de la collaboration de nombreux secteurs de l'Organisation et à remercier l'équipe menée par Jean-Philippe Cotis, Chef économiste de l'OCDE, d'en avoir eu l'initiative et de l'avoir mené à bien.



Donald J. Johnston  
Secrétaire Général de l'OCDE

## Table des matières

Préface .....	7
---------------	---

### Partie I

#### Bilan des politiques structurelles dans les pays de l'OCDE

<b>Chapitre 1. Priorités des politiques structurelles</b> .....	13
Introduction .....	14
Évolution générale des performances économiques .....	16
Domaines prioritaires .....	21
Notes .....	33
Annexe 1.A.1. Comparaison internationale des performances économiques et des niveaux de vie : quelques mises en garde .....	34
Annexe 1.A.2. Sélection des priorités d'action .....	36
Bibliographie .....	41
<b>Chapitre 2. Indicateurs de politique structurelle</b> .....	43
<b>Chapitre 3. Notes par pays</b> .....	63

### Partie II

#### Études thématiques

<b>Chapitre 4. La réglementation des marchés de produits dans les pays de l'OCDE, 1998-2003</b> .....	129
Introduction .....	130
Progrès de la réforme réglementaire, 1998-2003 .....	133
Homogénéité des approches dans les différents domaines .....	145
Conclusions .....	150
Notes .....	151
Bibliographie .....	153
<b>Chapitre 5. L'impact des régimes de pension et de retraite anticipée sur les départs en retraite dans les pays de l'OCDE</b> .....	155
Introduction .....	156
Incitations à la cessation d'activité intégrées dans les systèmes de retraite et autres dispositifs de transferts .....	157
Les incitations à la retraite influent fortement sur le taux d'activité des travailleurs âgés .....	164
Conclusion .....	166
Notes .....	167
Bibliographie .....	168

<b>Chapitre 6. Taux d'activité des femmes : tendances passées et principaux déterminants dans les pays de l'OCDE</b> . . . . .	171
Introduction et résumé . . . . .	172
Tendances de l'activité féminine . . . . .	172
Politiques influant sur les taux d'activité des femmes . . . . .	174
Réformes et possibilités d'augmentation du taux d'activité des femmes . . . . .	182
Notes . . . . .	184
Bibliographie . . . . .	185
<b>Chapitre 7. Conséquences budgétaires à long terme des plans d'épargne retraite assortis d'avantages fiscaux</b> . . . . .	187
Introduction . . . . .	188
Les régimes privés de retraite dans les pays de l'OCDE . . . . .	189
Recettes fiscales nettes futures associées aux plans de retraite assortis d'avantages fiscaux . . . . .	194
Questions de politique générale . . . . .	199
Annexe. Précisions méthodologiques et principales hypothèses . . . . .	204
Notes . . . . .	206
Bibliographie . . . . .	207

Dans cet ouvrage, il est fait référence aux codes ISO des pays et de leur monnaie. Ces codes sont attribués par l'Organisation internationale de standardisation (ISO). En voici la liste (les codes ISO des pays apparaissent par ordre alphabétique) :

Code ISO du pays	Nom du pays	Code ISO de la monnaie
AUS	Australie	AUD
AUT	Autriche	EUR
BEL	Belgique	EUR
CAN	Canada	CAD
CHE	Suisse	CHF
CZE	République tchèque	CZK
DEU	Allemagne	EUR
DNK	Danemark	DKK
ESP	Espagne	EUR
EU	Union européenne (15 membres avant l'élargissement de 2004)	n/a
FIN	Finlande	EUR
FRA	France	EUR
GBR	Royaume-Uni	GBP
GRC	Grèce	EUR
HUN	Hungary	HUF
IRL	Irlande	EUR
ISL	Islande	ISK
ITA	Italie	EUR
JPN	Japon	JPY
KOR	République de Corée	KRW
LUX	Luxembourg	EUR
MEX	Mexique	MXN
NLD	Pays-Bas	EUR
NOR	Norvège	NOK
NZL	Nouvelle-Zélande	NZD
POL	Pologne	PLN
PRT	Portugal	EUR
SVK	République slovaque	SKK
SWE	Suède	SEK
TUR	Turquie	TRL
USA	États-Unis	USD

## Préface

La croissance est à nouveau au centre du débat public, partout au sein de l'OCDE, et ce regain d'attention n'a rien d'accidentel. Dans bien des pays, la déception s'accroît face à une performance économique de long terme jugée décevante. Dans le même temps et alors que le vieillissement démographique s'accélère, la nécessité d'une croissance plus forte permettant de préserver les niveaux de vie est largement ressentie.

Le retour à une croissance plus vigoureuse constitue dès lors un défi pour les politiques économiques nationales. Dans les années à venir, il faudra tirer les leçons des erreurs passées et perfectionner encore les politiques qui réussissent déjà. Mais la méthode des essais et des erreurs, en autarcie, n'est sans doute pas suffisante. Apprendre des autres pour améliorer ses propres résultats est au moins aussi important.

C'est très largement pour ces raisons qu'a été fondée l'OCDE à une époque où la confiance était grande dans la capacité des économies les moins avancées à rattraper les meilleures. Apprendre des autres ne va pas de soi cependant. Le sentiment que les singularités nationales sont indépassables vient souvent freiner, en effet, la transposition des expériences étrangères. De fait, de nombreux signes laissent penser que la convergence économique au sein des pays industrialisés s'est interrompue, voire inversée, depuis les années 80, suggérant dès lors la nécessité d'adapter et de renforcer la surveillance économique au sein de l'OCDE.

A l'OCDE, les activités de surveillance incluent d'ores et déjà des examens individuels par pays et des exercices embrassant l'ensemble des pays de l'OCDE pour un secteur donné de l'activité économique. Ce qui n'existe pas encore et qu'apporte cette nouvelle publication, c'est une surveillance multi-pays portant sur l'ensemble des sources de la croissance. Cette surveillance nouvelle s'articule autour d'un exercice de « benchmarking » suffisamment systématique pour permettre de déterminer des priorités de politique nationale. Dans un contexte où la convergence économique s'est essoufflée, une approche par le « benchmarking » est potentiellement à même de faire ressortir de manière beaucoup plus frappante les domaines où les économies nationales restent à la traîne.

Par ailleurs, les progrès importants réalisés dans la confection et l'analyse économétrique de données internationales facilitent sans doute aujourd'hui l'art du benchmarking. Ces progrès méthodologiques permettent d'aller au-delà d'un benchmarking superficiel, où l'on procède à des comparaisons de PIB par tête, de productivité du travail ou de taux d'emploi, sans pouvoir appréhender les causes profondes qui sous-tendent ces écarts apparents de performance. Un niveau relativement faible de PIB par tête peut avoir, par exemple, des implications très différentes en termes de bien-être selon qu'il reflète la prévalence de politiques publiques inhibant l'esprit d'initiative ou au contraire une préférence vraiment plus forte pour le loisir. Dans cette dernière éventualité, un PIB par tête relativement élevé

n'entraînerait pas une meilleure qualité de la vie, alors même qu'il s'agit de l'objectif ultime des politiques nationales.

Notre nouvelle publication, *Réformes Économiques*, constitue un premier essai de benchmarking « en profondeur » mettant à contribution des indicateurs de politiques structurelles, soigneusement construits, et sélectionnés pour leur lien avéré, d'un point de vue économétrique, avec la performance économique des pays Membres. Cette approche devrait permettre de mieux comprendre ce que recouvrent des performances économiques différentes, en faisant la part entre différences d'efficacité des politiques publiques et différences de choix sociaux et individuels.

Cette publication vise donc pour l'essentiel à faciliter la diffusion des bonnes pratiques tout en évitant l'écueil de la « solution unique pour tous » et son manque de souplesse dans la prise en compte des diversités nationales.

L'utilité d'un benchmarking approfondi peut être pleinement illustrée à partir d'une comparaison des taux d'emploi des personnes âgées de 55 ans ou plus au sein des pays de l'OCDE. Une analyse fouillée suggère en effet que leur extrême diversité d'un pays à l'autre reflète pour l'essentiel les « désincitations » suscitées par les politiques publiques, plutôt que des différences d'attitude à propos de l'âge de départ en retraite. Les pays aujourd'hui pénalisés par un faible taux d'emploi des travailleurs de plus de 55 ans ont donc la possibilité de revitaliser la croissance grâce à des politiques plus saines, en rupture avec le malthusianisme passé. Comme le montre enfin cet exemple, l'utilité d'une surveillance de la croissance va bien au-delà de l'amélioration du niveau de vie pour s'étendre plus largement à celle du bien-être, à travers la recherche d'une plus grande participation de tous à la vie économique et sociale.

Parce que cette publication touche à des problèmes complexes, des efforts particuliers ont été faits pour la rendre aussi transparente et autosuffisante que possible. Tous les indicateurs utilisés sont documentés à l'aide de graphiques et l'on s'est efforcé de rendre leur mode de construction aussi clair que possible pour le lecteur. Un chapitre thématique spécial est ainsi consacré à nos indicateurs de réglementation des marchés de produits. Les liens entre indicateurs de politique et de performance sont enfin explorés à travers deux chapitres thématiques traitant de l'impact des politiques publiques sur l'offre de travail des femmes et des travailleurs dits « âgés ». Tous ces travaux analytiques sont destinés à mieux asseoir l'évaluation des progrès réalisés au sein de l'OCDE dans le domaine des réformes structurelles pour la croissance. Ils sont aussi d'une grande importance pour mieux comprendre les raisons ayant conduit à la sélection de cinq priorités nationales par pays Membre.

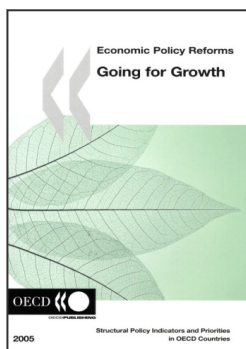
Quels que soient les mérites d'une approche formalisée, la sélection de priorités nationales doit toujours laisser une place aux particularités locales. Aussi bien construite soit-elle, une batterie d'indicateurs comparatifs ne permettra jamais, en effet, d'appréhender complètement les circonstances propres à chaque nation. A ce stade, l'expertise de nos spécialistes pays a été mise à contribution pour tailler sur mesure deux priorités de politique publique par pays sans qu'elles soient nécessairement reflétées dans nos indicateurs standardisés.

Pour ses nombreux contributeurs, issus de diverses Directions de l'OCDE, le lancement de Réformes Économiques est clairement perçu comme le point de départ d'une longue période d'apprentissage. Une plus large couverture des sources potentielles de croissance, telles que les marchés financiers et les politiques d'innovation, sera recherchée à l'avenir en parallèle au nécessaire progrès des méthodes d'analyse et à l'amélioration de la présentation des documents. Nous espérons bien sûr que les lecteurs intéressés nous aideront, à travers critiques et remarques constructives, à faire que cette publication soit toujours plus utile, pertinente, et, souhaitons le, intéressante.

A handwritten signature in black ink, reading "JP Cotis". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Jean-Philippe Cotis  
Économiste en Chef de l'OCDE





Extrait de :  
**Economic Policy Reforms 2005**  
Going for Growth

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/growth-2005-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2005), « La réglementation des marchés de produits dans les pays de l'OCDE, 1998-2003 », dans *Economic Policy Reforms 2005 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2005-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).